



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 NOVEMBRE 2015 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Schéma départemental de coopération intercommunale : 1^{re} consultation pour avis simple du conseil municipal.

Juste à titre liminaire avant qu'on puisse installer tout le dispositif qui permette à chacun d'être entendu (ça ne marche pas encore partout), je voudrais vous dire que nous avons, ce que vous savez déjà, un seul sujet à l'ordre du jour. J'ai souhaité, nous avons souhaité, qu'eu égard à l'importance de cette question, on y consacre une séance du conseil municipal. C'est assez historique parce qu'il est rare qu'un conseil municipal se réunisse sur un seul sujet, enfin moi je n'en ai pas connu depuis 20 ans que je suis dans cette maison. Et effectivement, je souhaitais qu'on puisse aborder ce sujet en toute sérénité, sans être pressé par l'évocation des questions qui auraient pu suivre et qui auraient pu diminuer éventuellement nos temps de parole.

Je voudrais vous dire que je vais faire une présentation. Je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal, l'appel des présents ayant été effectué. Je vous remercie donc toutes et tous d'être présents puisqu'aussi bien je constate que tous les conseillers municipaux sont ici présents pour cette séance importante, certains diraient même historique, de notre conseil municipal consacré à l'avis simple que nous devons émettre sur la demande du préfet des Pyrénées-Atlantiques sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Je vais volontairement être bref, autant que je puisse l'être sur un sujet de cette importance mais pour vous permettre d'intervenir les uns et les autres, ce qui me permettra éventuellement s'il y avait des points sur lesquels il fallait rebondir, je le ferai.

Vous savez beaucoup de choses déjà de ce dossier, mais je me dois quand même de dire ici que nous devons à la loi du 7 août 2015, la loi NOTRe, la loi qui porte nouvelle organisation territoriale de la République, nous devons donc à cette loi le fait d'être ici présent pour statuer sur la forme d'un avis sur ce schéma départemental de coopération intercommunale. Chacun sait ici que ce texte, cette loi NOTRe est venue parachever ce qu'on appelle l'acte III de la décentralisation. Pour ceux qui seraient les plus jeunes d'entre nous, ici présents, l'acte I de la décentralisation est le fait de la présidence de François Mitterrand lorsqu'il est arrivé au pouvoir, c'était en 1981, les lois de décentralisation étant d'ailleurs plutôt de 1982, très exactement du 2 mars 1982, qui ont initié ce qu'on a appelé le grand œuvre de décentralisation de notre République.

Si nous sommes à l'acte III de la décentralisation, c'est que l'on considère aussi qu'en 2010 l'œuvre de décentralisation lancée par notre gouvernement procédait du même esprit même s'il elle n'a pas laissé, il faut le reconnaître, dans nos textes et dans nos codes la même trace que le premier acte. Et nous sommes ici à l'acte III de la décentralisation caractérisé par le vote d'une première loi qui concerne les régions. Vous savez tous qu'on a réduit les régions et que nous sommes désormais dans une région qui, d'ici peu, les élections sont dans quelques semaines, et au 1^{er} janvier prochain les périmètres sont effectifs, des régions qui sont bien différentes de ce qu'elles étaient et la nôtre en particulier puisqu'elle sera importante vous le savez les uns et les autres, je n'insiste pas sur ce point. La Loi NOTRe, je disais ça paracheve cet acte III de la décentralisation par un volet de réforme des intercommunalités en les renforçant. Ce texte confie, comme nous le savons, au préfet, dans chacun des départements évidemment, le soin de mener la refonte de la carte de l'intercommunalité, comme ce fut le cas d'ailleurs en 2010, avec la loi RCT de 2010, où la carte de l'intercommunalité avait également été modifiée, il faut le dire, assez peu finalement. Donc nous sommes ici dans un contexte où le préfet est doté, par la loi, de pouvoirs importants, et celui justement non seulement de proposer un schéma départemental de coopération intercommunale et sachant que le calendrier de cette réforme est fixé par la loi elle-même.

Vous savez tous le calendrier de cette loi, caractérisé principalement par le fait que nous devons aujourd'hui, en tout cas avant la fin du mois de novembre, statuer sous la forme d'un avis simple, notre conseil municipal comme les 157 autres conseils municipaux du Pays Basque, statuer sur la proposition telle que formulée par le préfet à l'issue de la commission départementale de coopération intercommunale qui s'est donc tenue le 29 septembre dernier à Pau où il a effectivement proposé au Pays Basque la constitution d'une intercommunalité unique et regroupant ces 158 communes du Pays Basque, elles-mêmes membres des 10 intercommunalités qui sont, soit des communautés de communes pour 8 d'entre elles, soit des communautés d'agglomération pour 2 d'entre elles dont celle à laquelle nous sommes, Ville de Bayonne, également rattachés.

Entre octobre et novembre, il nous revient en effet, tous les conseils municipaux, d'émettre un avis ; c'est le cas aussi des intercommunalités, ce fut le cas hier soir pour l'intercommunalité Côte Basque-Adour où nous avons émis également un avis pour donc donner notre sentiment sur ce schéma. La décision finale, elle n'est pas d'aujourd'hui puisqu'il s'agit d'un simple avis. La délibération décisive ou décisionnelle interviendra entre le mois d'avril et le mois de mai prochain puisqu'au plus tard le 1^{er} juin, les conseils municipaux seront amenés à prendre une décision pour le coup qui bien sûr va les engager, ce qui en creux signifie que ce soir l'avis qui va être formulé n'est pas décisif même s'il a un sens et notamment un sens politique.

Le choix du préfet dans notre département est le choix d'un modèle intégré, d'une fiscalité propre et si le préfet a fait cette proposition, c'est qu'il considère qu'elle est cohérente au regard de ce qui est notre territoire, au regard aussi de ce que sont les compétences considérées comme prioritaires par l'ensemble des élus, et je répète, ou je rappelle plutôt, que le Conseil des élus, qui existe depuis plus d'un quart de siècle, a beaucoup travaillé sur des grands chantiers de compétence qui concernent notre territoire. Il y a dans ce pays, Pays Basque, avant que n'existe d'ailleurs le Pays Voynet, une pratique, une démarche, une habitude de se retrouver entre tous les élus du Pays Basque sans présupposer, sans interdiction, se retrouver pour essayer d'imaginer ce que pourrait être la construction des politiques publiques dans les domaines les plus divers, ceux de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, ceux de l'économie, dans les domaines de la culture et en particulier de la langue basque, de la mobilité, et j'en passe. Du reste cette habitude, cette pratique, cette philosophie, je veux parler de 25 ans, il y a des siècles que le Pays Basque a l'habitude de mettre en place des institutions qui ont pris des noms les plus divers et que les historiens décrivent dans leur ouvrage comme étant des lieux ressemblant un petit peu à ce qu'était l'agora des grands auteurs de l'Antiquité.

Alors si on a au Pays Basque des institutions telles que l'Etablissement Public Foncier Local, l'Office Public de la Langue basque, l'Agence d'Urbanisme et j'en passe, autant d'organes, autant d'institutions qui ont été conçus et imaginés par les membres de la société civile regroupés au Conseil de développement du Pays Basque et aussi par les élus regroupés au Conseil des élus du Pays Basque. Chacune de ces deux institutions d'ailleurs, chacun de ces deux conseils, ayant une forme juridique on ne peut plus simple du droit français qui est la forme associative, celle dans laquelle vous vous regroupez d'ailleurs pour des activités sportives, culturelles et même pour les boulistes. On n'a pas trouvé d'autres solutions que de se retrouver sous la forme d'une association de la loi de 1901.

Le préfet, conscient de ce que ce statut quo associatif n'était pas satisfaisant, conscient de ce que la revendication du département Pays Basque, portée par un certain nombre de personnes, n'était plus d'actualité soit parce qu'elle ait été refusée à un certain moment par des gouvernants, soit parce que des réformes juridiques diverses sont intervenues faisant des départements des collectivités de seconde zone, le préfet a donc considéré que dans cette situation, il fallait imaginer une autre solution. C'est vrai qu'il a imaginé une autre solution après qu'une autre revendication, celle de la collectivité territoriale spécifique Pays Basque, collectivité que prévoit la constitution de notre République, qui s'applique d'ailleurs à certains territoires de la France, notamment à la Corse, collectivité territoriale portée comme étant une revendication par l'essentiel des membres du Conseil des élus et refusée malgré tout par M. Ayrault quand la question lui a été posée.

C'est dans ce contexte-là, qu'une idée d'un EPCI unique est venue, de la part à la fois du gouvernement, de la part également du préfet des Pyrénées-Atlantiques qui n'est qu'un représentant, qui n'est que le représentant évidemment de l'Etat et qui vient ici, dans cette proposition dire à notre territoire que ceux qui sont en quête de reconnaissance institutionnelle, pour le Pays Basque ou ceux qui sont en quête d'efficacité pour ce territoire dans cette grande région qui se prépare, et bien que l'intercommunalité du Pays Basque pourrait être donc la solution. C'est sa proposition. Nous n'avons pas à juger de la raison pour laquelle le préfet a considéré qu'il faisait cette proposition plutôt qu'une autre. C'est celle à laquelle il faut répondre.

Il faut dire malgré tout que ce choix du modèle intégré fait par le préfet fait suite à des études multiples et nombreuses qui ont été menées depuis des années, depuis des années, où le préfet est venu au Conseil des élus et ailleurs, faire la présentation de ce que l'on appelle les solutions fédératives. C'était avant que la loi Maptam crée des pôles, notamment le pôle territorial ou le pôle métropolitain, deux structures juridiques qui relèvent de la catégorie générale des syndicats mixtes. Préfet qui nous a effectivement fait ses différentes présentations devant le Conseil des élus, on s'en souvient pour ceux qui étaient présents évidemment, devant une assemblée qui a considéré que cette formule fédérative ne répondait pas l'ambition du Pays Basque qui était plus importante. C'est une raison peut-être pour laquelle le préfet a fait cette proposition pour cet ensemble du Pays Basque qui représente 295 970 habitants, presque 300 000, 158 communes, je l'ai dit tout à l'heure, réparties en 10 intercommunalités. Dans le Béarn, il y a 389 communes réparties dans 19 intercommunalités et dans le Béarn, le préfet a proposé la constitution de 8 intercommunalités. Mais ils n'ont peut-être pas ce quart de siècle, dont je parlais tout à l'heure, de pratique du territoire.

Alors que penser de la proposition du préfet au-delà même de ces considérations historico-institutionnelles ? Le préfet considère qu'on peut mettre en place une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays Basque. Sa proposition pose un certain nombre de questions parce qu'il est vrai que la loi NOTRe dont on pensait au départ qu'elle modifierait fondamentalement l'organisation du territoire par la mise en place d'une élection au suffrage universel direct des intercommunalités, notamment par la suppression qui été prévue initialement des départements, je le rappelle, et que l'une ou l'autre de ces réformes de la loi NOTRe aurait modifié fondamentalement le terme du débat de ce soir. A l'issue de la navette parlementaire, et notamment de l'évocation de ce texte par la commission mixte paritaire, eu égard à des circonstances les plus diverses, le refus du Sénat notamment, on est arrivé.... (le micro commence déjà à peiner.... On va le changer, on fonctionnait mieux avec les anciens micros, je ne sais pas si vous vous souvenez, ils étaient un peu archaïques mais on n'avait jamais des problèmes de cette nature)... je disais donc que cette question de gouvernance fait effectivement difficulté. Pourquoi ?

Elle fait difficulté parce que la loi NOTRe n'a pas modifié le code général des collectivités territoriales sur les modes de gouvernance des intercommunalités. Et que les intercommunalités telles qu'elles ont été conçues en 2000, puisque la loi qui a créé les intercommunalités d'aujourd'hui date de 1999/2000, et bien ce texte-là n'était pas adapté aux intercommunalités de grande importance, aux intercommunalités XXL, et il est vrai qu'une intercommunalité du Pays Basque serait une grande intercommunalité, de type XXL. La règle qui fait difficulté ici, c'est une règle qui est contenue dans le code général des collectivités territoriales, qui veut que chaque commune, quelle que soit sa population ait droit à un délégué et c'est vrai que dans notre intercommunalité du Pays Basque, tout au moins dans le périmètre du Pays Basque, il y aurait pour une commune de 66 habitants, c'est la population de la plus petite de nos communes, ou pour une commune de 4 499 habitants, il y aurait la même représentation. Ce qui bien sûr constitue une inégalité qui n'échappera pas aux communes dont la population est située entre 66 et 4 499 parce que l'effet de seuil se trouve effectivement à partir de ce chiffre-là, pour ensuite être un système proportionnel qui permette d'être adapté à la population des communes. Le résultat au final, c'est qu'il y a une forte représentation des territoires ruraux dans le conseil territorial ou le conseil communautaire et une sous-représentation des territoires qui sont les plus peuplés.

Cette difficulté-là a été soumise évidemment aux experts qui ont été saisis avant même que la loi NOTRe ne fut votée, c'est-à-dire il y a quasiment un an et demi. Le Conseil des élus depuis un an et demi travaille sur l'hypothèse de l'intercommunalité unique parce que le préfet dès lors, dès ce moment-là, avait déjà imaginé de nous faire cette proposition, et il nous avait déjà avertis. Ce qui avait donc justifié les études qui ont été lancées, confiées au cabinet Acadie, à des juristes de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, qui ont, les uns et les autres, déposé des rapports, des rapports qui sont à la disposition de chacun puisqu'ils sont en ligne, et sur le site de la préfecture et du site du Conseil des élus qui est le site Lurrama... Lurrama pardon. Lurrama c'est parce qu'on vient de sortir du salon, pardon.

Toutes ces études étaient destinées à vérifier si cette difficulté démographique pouvait être d'une manière ou d'une autre résolue sur le plan juridique et institutionnel et nous avons eu des conclusions. Je ne rentre pas dans le détail de ces conclusions parce que vous les avez dans le rapport, vous avez donc des réponses qui nous ont été faites par les experts pour nous dire que l'inégalité démographique évidente dans le conseil territorial pouvait être corrigée par un dispositif qui pouvait être mis en place au niveau du conseil exécutif ou du bureau de la nouvelle agglomération du Pays-Basque. Et ces experts, qu'ils s'agissent des experts de la préfecture ou des experts que nous avons nous-mêmes missionnés, d'ajouter qu'on pouvait avoir un bureau composé de 25 à 30 membres avec cette fois, dans le bureau, une égalité de représentation, et des territoires et des populations. Une façon en quelque sorte de rattraper l'injustice démographique de l'institution délibérative. Cette proposition était d'autant plus intéressante que les experts venaient nous dire que l'essentiel des pouvoirs du conseil territorial ou du conseil communautaire pouvait être transféré au bureau, à l'exception des compétences bien sûr que la loi a décidé d'affecter au seul conseil communautaire. Il s'agit pour l'essentiel de la compétence en matière budgétaire et de la compétence aussi en matière de fixation de grandes orientations, je ne vais pas rentrer davantage dans le détail, mais l'idée de ces experts, c'est de nous dire que ce conseil communautaire pourrait se réunir 4 fois l'an, ce qui est un minimum pour tout conseil alors que le bureau bien évidemment serait en fait... fonctionnerait un peu comme fonctionnent les commissions permanentes de nos départements ou de nos régions.

Ces propositions-là ont entraîné beaucoup de questionnements de la part d'un certain nombre d'élus de la côte et de l'intérieur. Ce questionnement était tellement important qu'il nous est apparu indispensable de poursuivre les études qui étaient engagées, à la fois celles qui avaient été engagés par le Conseil des élus, et celles aussi qui ont été engagées depuis lors par un certain nombre d'intercommunalités, dont celle que j'ai l'honneur de présider, la Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour. Des études dont on pense, les uns et les autres, qu'elles peuvent lever tout ou partie des interrogations qui sont encore les nôtres : des interrogations sur les modalités de la gouvernance, je viens d'en parler, des interrogations sur les modalités organisationnelles permettant de maintenir une gestion de proximité, aussi. Ce sont évidemment des questions importantes qui concernent notamment l'échelon des actuelles intercommunalités, il y en a 10, je le disais tout à l'heure, qui sont le siège d'un certain nombre de services, de services importants et la question est de savoir comment ces territoires-là peuvent continuer à fonctionner comme étant à la fois forces de proposition mais également lieux de pouvoir et d'exercice de compétence.

A ces deux types de questions, s'ajoutent aussi une question ou plutôt des questions sur les modalités d'harmonisation fiscale et financière car la constitution de l'intercommunalité unique aboutit forcément à de l'harmonisation fiscale. Et ceci est à la source de toute une série de questions d'une rare complexité, complexe ne signifiant pas impossible. Mais complexe.

D'où ces études complémentaires qui ont été engagées, ces approfondissements, ces expertises, le nouveau cycle d'études qui a été donc lancé par le Conseil des élus, sur ma demande et les groupes de travail qui se sont constitués. Nous avons 6 groupes de travail qui ont déjà commencé à se réunir sur les 6 domaines, grands domaines de compétences qui sont concernés par les intercommunalités, et vous connaissez lesquelles et puis 2 autres groupes de travail qui sont amenés à s'interroger et sur les questions de gouvernance, c'est-à-dire quel sera le processus décisionnel, et puis également sur les questions de fiscalité. Ces groupes de travail sont déjà constitués, se réunissent ou vont se réunir. On y trouve, dans chacun d'entre eux, des représentants de toutes les intercommunalités, je dis bien de toutes les intercommunalités, à raison de 2 à 3 personnes par intercommunalité. Et je salue d'ailleurs l'envie, l'intérêt que toutes les intercommunalités ont manifesté à cette occasion, ce qui ne signifie pas bien évidemment que les questions soient réglées. Cela signifie simplement que beaucoup souhaitent continuer dans ce travail d'approfondissement parce que je termine, c'est dans ce contexte, je dis bien que c'est dans ce contexte que se situe notre avis.

Aujourd'hui, l'avis intervient à un moment qui n'est pas décisionnel, puisque c'est un avis. C'est un avis qui intervient avant que les études complémentaires soient réalisées. Et on nous demande de savoir si on est favorable à un périmètre unique pour le Pays Basque. C'est la seule question. Et le préfet ajoute, mais on le savait déjà, que de toute façon la décision finale interviendra au mois de mai prochain au plus tard, c'est-à-dire dans quelques mois, un temps bien suffisant pour approfondir nos questions de gouvernance, nos questions de fiscalité aussi.

Dans ce cadre-là, mes chers collègues, et j'ai bien conscience du moment historique que nous vivons, dans ce contexte réglementaire ou plutôt législatif, quand le calendrier qui s'impose à nous c'est le calendrier de la loi et nous sommes tous des républicains, ce calendrier on va le respecter. Donc on va émettre un avis. Et quel qu'il soit, il sera important. Mais cet avis c'est le Pays Basque qui va l'émettre au travers de notre Ville. Bayonne c'est Bayonne, Bayonne n'est pas une ville ordinaire pour le Pays Basque. Bayonne a une responsabilité morale et politique. Moi j'ai mesuré, dans les rencontres que j'ai eues à l'intérieur du Pays Basque, j'ai rencontré entre 1 300 et 1 500 conseillers municipaux, dans chacune des intercommunalités que j'ai rencontrées, non seulement un grand intérêt sur le sujet, beaucoup d'interrogations, mais une énorme envie. Une envie, un besoin. On vous dira que c'est de l'ordre de l'irrationnel, c'est un acte de foi. Alors le juriste que je suis, qui a été consultant longtemps, 30 à 35 ans de sa vie, sait qu'il faut aussi quelque fois objectiver. Qu'il faut en appeler aux expertises, qu'elles soient techniques, juridiques, fiscales, financières mais au-delà du technique et de l'expertise, il y a aussi des actes politiques. Ce soir nous allons poser un acte. Nous allons dire si à Bayonne on est d'accord pour aller jusqu'au bout de l'exercice, si on a envie d'en savoir plus, si on a envie de comprendre, si on a envie de faire avancer le Pays Basque dont nous sommes, vous le savez, la capitale reconnue. Car les rencontres que j'ai faites ne font aucun doute : nous sommes observés, nous sommes regardés. On attend beaucoup de nous ce soir et c'est le contexte historique de notre délibération ce soir qui même si elle prend la forme d'un avis est un acte politique, qui n'engage pas néanmoins, ou qui n'engage pas simplement dans le fait qu'on croit encore que quelque chose est possible.

Croyons-nous ce soir qu'il soit encore utile d'étudier cette hypothèse de l'EPCI unique et de poursuivre ces expertises ? Evidemment si je vous demande de répondre favorablement à cette question, c'est que je suis persuadé qu'il faut y aller, qu'il faut y aller dans la poursuite des études pour lever les dernières interrogations. Beaucoup ont déjà été levées, beaucoup pour ceux qui sont là depuis 18 mois à tourner autour de ce dossier, on a levé beaucoup d'hypothèses. On ne s'en souvient plus parce qu'évidemment les problèmes déjà solutionnés, on ne les connaît plus. Ils en restent et ils sont d'importance.

Ceux-là doivent être également solutionnés avec attention mais ce soir il s'agit simplement de faire confiance en l'avenir et de se donner le droit de savoir un peu plus, pour prendre la bonne décision demain.

Je vous remercie.

Je vais vous demander, j'en ai terminé, je pense ne plus intervenir désormais parce que je souhaiterais que chacun puisse intervenir. Evidemment c'est un débat, et je souhaiterais autant que faire se peut et chacun bien sûr est libre que chacun puisse, sous la forme de contribution, intervenir. Vous le ferez comme vous voudrez, comme on l'a fait hier d'ailleurs à la communauté d'agglomération. C'étaient des interventions de tous ordres, de qualité d'ailleurs où chacun, chacune vient dire ce qu'il ou elle a à dire sur ce sujet sachant qu'on le fera, j'en suis certain, avec la plus grande dignité. La nature du sujet que nous avons à régler exige de notre part une hauteur, c'est-à-dire le contraire de ce qu'on appelle quelques fois des postures.

Qui demande la parole ? M. Iriart, vous ouvrez le feu.

M. Iriart : D'habitude, je ne démarre pas mais si d'autres mains ne se lèvent pas, je me permets d'introduire ce débat donc à l'issue de votre intervention, M. le Maire.

Ce schéma départemental de coopération intercommunale, et plus particulièrement le projet de création d'une intercommunalité unique à l'échelle du Pays Basque, nourrissent les discussions des élus depuis plusieurs mois et font l'objet de nombreuses réunions. Pour autant, il serait anormal de ne faire de ce débat qu'une affaire de spécialistes qui, sous couvert de technicité, aurait pour effet de limiter la participation à ce débat, des habitants de Bayonne et de l'ensemble du Pays Basque, pourtant directement concernés par ce sujet. C'est pourquoi, saisissant la possibilité offerte depuis peu aux Bayonnaises et aux Bayonnais de suivre nos débats en direct sur internet, je souhaiterais dans un premier temps m'adresser à eux en les invitant à s'intéresser à cette question qui touche à leur vie quotidienne et à exprimer également leur avis.

Ce projet de création d'une intercommunalité unique pour la Pays Basque proposé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques se positionne en fait chez nous au croisement de deux démarches.

La première, concerne tous les intercommunalités de France. Le gouvernement a en effet souhaité modifier l'organisation institutionnelle du territoire. Après de longues discussions parlementaires, les modifications finalement décidées, on peut retenir pour l'essentiel comme vous le disiez tout à l'heure M. le Maire :

L'élargissement du périmètre des régions qui dans le même temps voient leurs compétences se renforcer. Le Conseil régional devient encore un peu plus, un acteur majeur sur des questions importantes comme l'économie, l'environnement, les transports, l'aménagement. Acteur majeur mais sur des échelles territoriales si grandes que cela génère sur les territoires des inquiétudes en termes de proximité.

Les départements voient au final leurs capacités d'intervention réduites dans plusieurs domaines, tout en demeurant des acteurs importants sur quelques compétences historiques telles que les routes, les collèges et tout le champ social en particulier.

Et enfin, à l'instar des régions, les intercommunalités sont également renforcées dans leurs compétences et également invitées à élargir leurs périmètres.

C'est pour mettre en œuvre cette dernière orientation que les préfets sont chargés, ici comme ailleurs, de proposer une nouvelle carte des intercommunalités à partir des périmètres institutionnels existants et de paramètres sociodémographiques, carte qui sera soumise à la décision des communes au printemps prochain, et sur laquelle il nous faut ce soir, donner un premier avis.

Mais au-delà de cet exercice imposé qui se déroule partout en France de la même manière, le préfet et derrière lui le Gouvernement ont choisi, en proposant cette nouvelle carte, de tenir compte d'une deuxième réalité qui, quant à elle, nous est propre car elle ne concerne que le Pays Basque.

En effet, depuis le début des années 90, le Pays Basque s'est organisé sous forme juridique de Pays comme il a pu en exister ailleurs dans un contexte où les communes étaient loin d'être toutes regroupées en intercommunalités. De nombreux élus de sensibilités différentes se sont engagés pendant plus de 20 ans dans des projets qui ont vu au fil du temps le Pays Basque se doter de nouveaux outils, visant à mieux répondre à des besoins de notre territoire et de leurs habitants. Pour en citer quelques-uns : une agence d'urbanisme pour répondre aux besoins des collectivités en matière d'aménagement, un établissement public foncier pour intervenir sur le marché foncier et préserver des espaces pour les projets d'habitat ou d'activités économiques, un groupement d'intérêt public pour mettre en place une politique publique en faveur de la langue basque, un plan d'urgence logement pour accélérer la production de logements sociaux, tout autant d'initiatives pilotées par le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays Basque, ces derniers négociant des financements dans le cadre de contrats avec l'Etat, la Région et le Département. Tout autant d'initiatives souvent innovantes, mais qui se heurtent depuis 5 ans à des limites importantes. Compte tenu de la restriction des financements publics, le dernier contrat territorial n'a pas généré la plus-value financière que les deux précédents avaient amenée. Dans un contexte financier plus difficile, le Conseil des élus se trouve limité par son statut associatif. Par ailleurs, le statut de Pays est doublement confronté aux évolutions législatives de ces dernières années qui l'ont affaibli et par la montée en puissance des intercommunalités qui leur laisse de moins en moins d'espace.

C'est pour éviter de voir cette démarche s'essouffler que le Conseil des élus a lui-même engagé dès 2009 une réflexion sur la gouvernance Pays Basque et a progressivement structuré un projet de collectivité territoriale afin de pérenniser et développer le travail mené depuis 20 ans par le biais d'un statut institutionnel lui permettant enfin de développer ses propres politiques. Malheureusement, cette proposition n'a pas été retenue par le Gouvernement qui sans aucune discussion argumentée, a écarté la piste d'une structure à statut particulier.

C'est donc dans ce double contexte, celui d'un paysage institutionnel remodelé nécessitant le redécoupage des intercommunalités devant respecter un certain nombre de critères sociodémographiques d'un côté, et celui d'une dynamique territoriale Pays Basque fortement menacé d'un retour en arrière de l'autre, que les autorités préfectorales ont dû concevoir la nouvelle carte des intercommunalités. Je souhaitais rappeler ces éléments de contexte par souci d'information des Bayonnais car ils expliquent, en grande partie, je pense, pourquoi l'Etat a proposé ce redécoupage.

Dans ce double contexte, l'Etat a donc fait le choix de proposer la création d'une communauté d'agglomération unique à l'échelle du Pays Basque. Je vois dans cette proposition le résultat de la recherche d'un compromis.

Recherche d'un compromis susceptible d'être accepté par les élus surtout sensibles à la pertinence du périmètre intercommunal au regard des bassins de vie en particulier, car si une interco unique à l'échelle du Pays Basque ne répond pas idéalement à l'ensemble de ces critères, elle offre cependant la possibilité de construire des politiques publiques à une échelle bien plus intéressante que celle des communautés d'agglomération ou de communes actuelles, tout en allant chercher une taille critique dont beaucoup perçoivent qu'elle est aujourd'hui nécessaire pour espérer peser au sein de la grande Région.

Recherche d'un compromis susceptible d'être aussi accepté par les tenants de la reconnaissance institutionnelle du Pays Basque, car si l'interco unique est loin d'être à la hauteur de ce que permettrait la collectivité territoriale à statut particulier, elle permet au Pays Basque de pouvoir disposer d'un budget propre et d'exercer des compétences. De ce fait le Pays Basque existerait, dans une configuration à minima certes, mais il existerait.

Je fais partie, comme beaucoup d'autres élus de sensibilités différentes, à militer pour la reconnaissance institutionnelle du Pays Basque. C'est aussi entre autres, cette idée qui nous réunissait au sein de Baiona 2014, y compris ceux qui n'étaient pas de sensibilité abertzale, idée que nous avons soutenue pendant la campagne. Ce projet d'intercommunalité unique n'est pas le nôtre. Il est encore moins celui de la famille politique abertzale. Pour autant, nous avons fait très majoritairement le choix d'accompagner la mise en œuvre du compromis proposé par le préfet.

Mais c'est aussi en évoquant l'acceptation de ce compromis, avec la part de renoncement propre à tout compromis, que je souhaiterais indiquer aussi combien, j'attends de tous ceux qui ne font pas de l'existence institutionnelle du Pays Basque une priorité, et c'est tout à fait leur droit, combien j'attends qu'ils fassent aussi leur pas vers le compromis proposé par le préfet.

Au-delà de nos sensibilités différentes, nous avons le Pays Basque en partage, parce que nous y vivons tous. Il n'est plus temps d'attiser les vieilles peurs, de cultiver les affrontements ; nous avons plutôt urgence à rechercher ensemble des modalités de gestion pour ce Pays Basque, modalités qui veilleront à n'exclure personne, aucun territoire, et qui chercheront non pas à limiter mais à développer les nécessaires coopérations avec le sud des Landes. Ce pas vers le compromis proposé par le préfet n'est pourtant, pas très difficile à effectuer, à moins d'être farouchement opposé à l'idée même qu'une structure dotée de compétences et de moyens puisse exister à l'échelle du Pays Basque.

Pour tous les autres qui auraient simplement espéré un autre périmètre d'intercommunalité, ce pas vers le compromis proposé n'est en effet pas très difficile à effectuer et en particulier pour les élus bayonnais. Je fais par exemple référence à ce que les simulations des services de la préfecture nous indiquent en matière de fiscalité, par exemple. La nécessaire harmonisation des recettes fiscales générerait automatiquement une baisse de la contribution des entreprises bayonnaises au titre de la CFE et selon une des hypothèses d'harmonisation possibles, cela générerait aussi une diminution de la taxe d'habitation payée par les foyers bayonnais. Difficile d'affirmer dans ce contexte que les contribuables bayonnais en seraient pénalisés.

Mais, je pense surtout que l'intercommunalité unique pourrait aussi offrir la possibilité de structurer, à une échelle géographique bien plus pertinente que l'actuelle ACBA, des politiques publiques sur des sujets majeurs pour les habitants de notre ville. Par exemple dans le domaine des transports : un seul décideur pour organiser tous les transports publics en milieu urbain comme sur les axes routiers qui desservent l'agglomération depuis Hasparren ou Cambo, un seul décideur en lieu et place de l'ACBA, de plusieurs communautés de communes ou du Conseil départemental, autant de décideurs qui aujourd'hui, de manière éclatée, exercent chacun un bout de responsabilité en la matière.

Quel temps de gagné et de moyens mutualisés dans l'intérêt d'une politique plus efficace et plus cohérente. On pourrait également illustrer cette plus-value due à l'émergence d'un seul décideur dans des domaines où le périmètre de l'ACBA s'avère aujourd'hui, à l'évidence, trop réduit pour gérer des politiques à la bonne échelle, par exemple en matière de développement économique, d'habitat social, de rivières et d'assainissement. La réduction du nombre de communautés de communes et de syndicats de communes contribuera à une simplification de l'action publique dans l'intérêt de la vie quotidienne des Bayonnaises et des Bayonnais.

Autant d'éléments pour illustrer en quoi la proposition du préfet, au-delà de quelques inconvénients que vous avez évoqués et que d'autres choisiront aussi de mettre en évidence, présente aussi de nombreux avantages, à partir du moment où l'on examine la situation du point de vue des habitants et des usagers du service public.

L'élu militant que je suis adhère à cette proposition, par souci de responsabilité et par volonté de construire un Pays Basque partagé avec d'autres. L'élu bayonnais que je suis adhère à cette proposition, par souci de rendre plus efficace l'action publique au service des habitants de notre ville.

C'est pourquoi, M. le Maire, avec le soutien de mes collègues de Baiona 2014, je voterai en faveur de votre projet de délibération.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Mme Bisauta et M. Neys ensuite.

Mme Bisauta : Mes chers collègues, je vais faire une intervention courte car je ne vais pas reprendre l'intégralité des arguments qui viennent d'être exposés par Jean-Claude Iriart mais que je partage en totalité.

Comme lui, je pense que le débat que nous avons ce soir, n'est pas un débat d'experts, que ce soit sur la fiscalité, d'experts juridiques. Il est des moments dans la vie où le politique doit prendre le pas sur des débats techniques. Le technique viendra bien à point nommé nous aider à réaliser si nous en avons la volonté, une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays Basque. Moi je suis confiante dans les solutions, parce que comme vous l'avez dit M. le Maire, certaines d'entre elles sont déjà au rendez-vous. Il y aura une nécessité sûrement à approfondir, d'autant que ça nous est souvent demandé, même si on a tendance dans certains endroits à oublier, ou à ne pas se souvenir, ou à ne pas avoir participé, je ne sais pas comment il faut qualifier, au travail déjà conséquent qu'a mené la communauté des élus de ce Pays Basque. Alors je ne reviendrai pas Pays Basque 2010, Pays Basque 2020, je pense que dans cette enceinte tout le monde connaît cette longue marche. Vous avez rappelé ce que ça nous a amené comme outil sur le territoire, je ne vais pas en rajouter, mais je vais refaire le tout petit exercice que j'ai fait hier à la communauté d'agglomération.

Si on se rappelle simplement depuis 2009, car comme je l'ai dit hier, si on veut savoir où on va, il ne faut quand même pas tout à fait oublier d'où on vient. A l'automne 2009 nous avons mené une étude sur le pôle métropolitain. En novembre 2010, nous avons examiné les modalités d'évolution du dispositif Pays Basque puisque nous savions que les Pays disparaissaient. Le 8 mars 2012, nous avons eu le compte-rendu sur le diagnostic sur la gouvernance. Le 24 novembre 2012, nous avons fait le choix de la collectivité territoriale à statut particulier, que maintenant c'est devenu l'objet politique le plus désiré et on parle de cette collectivité territoriale à statut particulier d'une façon que même je ne l'avais pas vu si belle, mais c'est vrai qu'à un moment donné, on le partageait à beaucoup moins de monde.

En juillet 2014, le préfet est venu nous présenter tous les modèles d'organisation, fédératif, intégratif. En septembre 2014, nous avons eu l'analyse croisée des deux modèles : fédératif et intégratif. Et nous avons fait le choix à ce moment-là d'approfondir la possibilité d'une EPCI unique, ça a été un choix majoritaire, très majoritaire. Nous étions quand même assez loin du vote de la loi, on ne pourra pas dire que le Pays Basque n'a pas anticipé, parce que je ne pense pas qu'il y ait un territoire en France qui s'interrogeait de cette façon-là sur l'organisation territoriale alors que la loi était encore loin d'être votée et que les débats battaient leur plein au Parlement.

Donc moi, j'aime à penser qu'en ce moment, le souci du gouvernement n'est pas de nous mettre dans une ornière ; j'aime à penser que si on a eu une proposition du préfet des Pyrénées-Atlantiques, c'est parce qu'il savait très bien qu'il répondait à une attente. Jean-Claude l'a dit, c'est un compromis qui nous est proposé, à une attente de ce territoire, certes manifesté, remanifesté, réexpliqué pendant de nombreuses années. C'est vrai que M. Ayrault avait dit non à notre proposition. Que partant de là si le Gouvernement ne veut pas, on peut manifester tous les 6 mois, remplir des amphis, etc, ... mais ça ne se fait pas. Et donc contrairement à ce qui est proposé au Béarn, et bien on a eu une proposition et je fais partie des gens qui aspiraient plus ou aspiraient mieux, mais bon le premier obstacle est levé. Cet obstacle quand même qui nous permet de franchir dans cette très, très longue marche, quelque chose d'important c'est que nous arrivons de facto à une reconnaissance institutionnelle et juridique pour le Pays Basque. Et nous sommes un certain nombre pour qui cette reconnaissance a du sens et fait sens. Souvenez-vous ce que nous disions : nous voulons un Pays Basque connu et reconnu. Et je pense que cette reconnaissance commence ici et maintenant, nous y sommes et c'est nous, parce que c'est comme ça, et c'est nous qui pouvons réaliser d'une certaine façon ce qui était encore hier une utopie.

Alors à ce moment et dans cette enceinte, moi je pense particulièrement à quelqu'un. Et ce quelqu'un s'appelle Nicole Péry. D'abord, parce que j'ai travaillé de très longues années avec elle, et que je sais que je ne peux pas être démentie, c'est quelqu'un que j'ai apprécié, avec qui on a fait un travail conséquent et notamment sur cette question. Nicole Péry soutenait le département Pays Basque. J'ai la faiblesse de penser, mais sûrement que dans cette salle d'autres pourront me conforter dans cette idée, qu'elle aurait aimé siéger à cet instant, dans sa ville, pour donner un élan qui est en train de se dessiner sur le territoire, la part de force et de dynamisme que peut amener la Ville de Bayonne. En 97, elle était députée. Elle avait constitué un groupe dont je faisais partie et elle avait commencé à faire le tour des députés qu'elle pensait pouvoir amener favorable au département Pays Basque dans l'idée de déposer une loi. Nous avons travaillé sous sa houlette, avec Guy Carcassonne qui est décédé je crois, qui était un grand constitutionnaliste. Quand elle a été nommée secrétaire d'Etat, j'étais au téléphone avec elle quand le Premier Ministre l'a appelée et moi j'ai pensé tiens elle fait un peu trop d'agitation, ils vont la mettre au gouvernement pour qu'elle laisse à tout le monde la paix avec cette idée un peu farfelue. Je lui ai dit d'ailleurs et ça l'avait beaucoup fait rire. Elle a continué au gouvernement à travailler parce qu'elle avait cette idée, et nous devons à Nicole Péry et à Lionel Jospin bien sûr qui l'a accepté, la convention spécifique Pays Basque. Le mot « spécifique » fait bien voir que le gouvernement à ce moment-là avait bien voulu marquer une particularité pour le territoire qui a permis, et je ne reprendrai pas puisque le maire l'a évoqué tout à l'heure, la création d'outils nombreux à travers le Conseil des élus et le Conseil de développement dont nous bénéficions aujourd'hui. C'est le Gouvernement Jospin qui a amené ça, ça a mis aussi une certaine tranquillité sociale, dans un moment où la revendication était forte et virulente et ça a permis aussi de signer des contrats territoriaux de l'ordre de 500 millions d'euros, je ne crois pas me tromper, ce dont quand même on ne peut pas dire que le territoire n'a pas bénéficié.

Projets innovants, projets dynamiques, projets financés, c'est fini. Nous avons probablement signé le dernier contrat territorial spécifique au Pays Basque. Il faut bien trouver une autre solution, d'une façon beaucoup plus pragmatique pour répondre au défi qui nous attend dans la grande Région qui s'annonce au 1^{er} janvier et qui a la taille de l'Autriche, je crois que tout le monde l'a compris maintenant. Nous serions la deuxième intercommunalité de cette immense Région après Bordeaux : peut-être un moyen de se faire entendre, il est en tout cas logique de le penser. Je ne reprendrai pas ces arguments qui tournent depuis longtemps parce que vous les connaissez tous sur la Région, sur l'efficacité, les stratégies territoriales, j'ai entendu possibilités de stratégies économique, touristique, de réfléchir ensemble, de continuer à travailler ensemble. Ce pays, ce territoire se parle depuis si longtemps que je ne vois pas pourquoi au moment où il aurait dans les mains un outil réel de pouvoir et de pouvoir mettre de façon opérationnelle des politiques en route, il ferait moins bien que ce qu'il a fait sans rien. Ça on n'arrivera pas à me convaincre.

Et surtout pour la première fois dans l'histoire, pour la premières fois dans l'histoire, se croisent les revendications du territoire et une proposition gouvernementale. Ça on ne l'avait pas eu. Cela ne se reproduira pas. Cela ne se reproduira pas. Donc, il est des moments dans la vie où on a une responsabilité particulière, il faut s'en réjouir. Bon ça nous tombe dessus mais c'est aussi quand même un moment, pas historique, mais je pense qu'à l'échelle du Pays Basque, oui, ce sera un moment qui sera lu comme un moment clé, un moment où tout peut basculer, où tout peut changer. Pour l'avenir et même s'il faut un peu d'audace pour y parvenir, je ne pense pas que ce soit la Ville de Bayonne qui pourrait démontrer que cette audace-là est absente de ses préoccupations ou de ses capacités. Et bien voilà, c'est ce moment que nous vivons. Le vote de Bayonne, vous l'avez dit M. le Maire est attendu, c'est normal, c'est le vote de la principale ville du Pays Basque. C'est un vote capital pour une ville qui ne l'est pas moins.

Alors c'est avec conviction et peut être un petit brin d'émotion, que ce soir mon vote sera favorable à l'EPCI Pays Basque, tel que vous nous le proposez M. le Maire.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta. M. Neys a demandé la parole ensuite Mme Capdevielle et ensuite Etienne Boutonnet.

M. Neys : Merci, M. le Maire.

Mes propos seront beaucoup moins élaborés que ceux de mes prédécesseurs, n'ayant pas l'âme aussi militante qu'eux et l'ayant plus entrepreneuriale que militante. J'aurai quelques réflexions à vous livrer. Je ne pensais pas intervenir ce soir mais avant de partir du bureau, j'ai griffonné quelques lignes pour vous livrer une réflexion.

Un sujet qui divise mais pas totalement. Il y a au moins un point sur lequel nous sommes tous d'accord, apparemment : c'est celui du flou du projet qui nous est proposé, d'imperfections, de déséquilibres, et plein d'inconnus. La preuve en est, c'est que les intervenants me précédant ont tous reconnu que les mois à venir devaient être dédiés à rectifier ces inconnus. La liste des inconnus est parfaitement identifiée et je ne reviendrai pas dessus.

Donc, qu'est-ce qui nous conduit à nous opposer ? Certainement un comportement devant un tel constat car cette opposition vient d'options différentes : celles du cœur ou de la raison.

Certains jouent la carte du cœur, celle du patriotisme basque, de l'identité basque, de la lutte basque depuis des décennies, de nous persuader depuis des semaines qu'il n'y a pas d'autres alternatives que d'aller dans cette voie, en utilisant parfois des méthodes bien contestables et qui étaient jusqu'à présent un peu oubliées. D'autres en face ont choisi la raison. Peut-être ceux-ci sont-ils moins sensibles à ce patriotisme mais sans pour autant être détachés des valeurs, du patrimoine et de tout ce qui identifie ce territoire. Mais ceux-ci sont plus tournés vers une raison économique, le factuel, le rationnel, le fonctionnel, refusant de s'engager dans l'inconnu. Car c'est bien dans l'inconnu dont il s'agit, certains sont prêts à réaliser des impasses au nom de cet inconnu se mettant à rêver de création de nation basque.

Malheureusement, ce rêve comporte beaucoup de risques et me pose les interrogations suivantes. Doit-on balayer l'existant ? Doit-on tout revoir ? Doit-on détruire tout ce qui a été construit par nos prédécesseurs ? Doit-on déséquilibrer l'économie locale ? Doit-on redistribuer les potentiels sachant qu'appauvrir les uns n'a jamais enrichi les autres ? Doit-on faire subir aux artisans et entreprises une disette supplémentaire de commandes publiques, sachant que le temps d'organiser cette nouvelle entité suspendra tout investissement durant des années ? Doit-on provoquer la concentration d'entreprises sur le littoral puisque plus aucun avantage ne constituera un intérêt à fiscalité égale de rester implanter à l'intérieur ? Doit-on faire subir aux villages de l'intérieur le sort de devenir des villages dortoirs du fait des mouvements d'implantations professionnelles ? Doit-on imaginer développer l'intérieur sans voies de communication dignes de ce nom ? N'oubliez pas que la double voie s'arrête à Planuya et qu'il est impensable d'imaginer tout développement sans voies de communication.

Devant tous ces constats devons-nous approuver un tel schéma ? Notre salut ne peut venir que d'une recomposition de nos territoires autour de nos bassins de vie et d'emploi. Nos intercommunalités ne sont que le prolongement de nos villes et communes ; nos intercommunalités sont nos communes et nos villes à une échelle agrandie mais à taille humaine et gérable. Nous noterons d'ailleurs qu'à la création des départements, le Pays Basque ne devait pas être uni au Béarn mais au sud des Landes. Ce n'est que sous influence de la Bigorre ne voulant pas cohabiter avec les Béarnais qu'a été créé les Hautes Pyrénées. Ce qui veut bien dire que déjà à l'époque, les flux et les échanges naturels étaient dans le sens nord/sud et non est/ouest ou ouest/est comme vous voulez, et bien dans celui que nous connaissons aujourd'hui.

La solution de dire oui maintenant et dire on fera des rapprochements d'intercommunalités par la suite, c'est se marier sachant que la future ne conviendra pas. La défense des valeurs locales oui, mais pas au prix de la destruction de notre économie ! Je suis désolé d'être possiblement un peu trop pragmatique mais quitte à sauter dans le vide je préfère savoir où je vais atterrir. Comme tel n'est pas le cas, dans le doute et n'ayant pas d'autre alternative, je voterai défavorablement à cette proposition.

M. le Maire : Merci M. Neys. Alors c'est Mme Capdevielle et ensuite M. Boutonnet.

Mme Capdevielle : Merci M. le Maire. Chères et chers collègues, c'est vrai que nous vivons ce soir, collectivement, un moment de grande solennité. Je pense que nous nous souviendrons longtemps de cette soirée qui nous permet à chacun ici, conseillers municipaux, ici à Bayonne, de débattre pour un projet qui va nécessairement impacté le futur de notre territoire. Comme je l'ai fait hier soir, à l'ACBA, aujourd'hui également je donnerai un avis favorable à la proposition de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Nous sommes à Bayonne, je suis élue comme vous M. le Maire et comme nombre d'entre vous depuis plusieurs décennies d'ailleurs, je crois maintenant et c'est vrai que c'est la première fois que nous avons un débat de ce type et on sait que le vote qu'on va avoir, non pas aujourd'hui mais dans quelques mois, changera complètement l'avenir de ce territoire.

Pour Bayonne, c'est de sacrés belles perspectives qui peuvent s'ouvrir parce que Bayonne est la capitale de la communauté Pays Basque. Notre ville est millénaire et elle a toujours su dans l'histoire jouer les premiers rôles.

Bayonne, c'est une capitale économique du territoire qui deviendra le chef de file naturel de 158 communes. Quand il s'agira de peser dans la grande région et quand il faudra négocier tous les investissements et les équipements structurants pour l'ensemble du territoire, Bayonne comptera.

Bayonne c'est une capitale maritime, ouverte vers la mer, ouverte vers l'Espagne, vers les Pyrénées, vers les Landes avec un port à la pointe du développement industriel logistique et durable.

Bayonne c'est aussi une capitale administrative. Il y a quelques semaines le ministre de l'Intérieur venait inaugurer une Maison de l'Etat renforcée dans ses missions, dans ses services publics maintenus et développés. Nous devons nous battre pour le maintien de la CAF, pour le maintien de la CPAM, nous nous sommes déjà battus ; il faut garder un tribunal, tous les services publics de proximité qui devront être sauvegardés. Bayonne capitale administrative.

Mais Bayonne aussi capitale universitaire et Bayonne étudiante avec des formations d'excellence tournées également vers la péninsule ibérique et vers sa capitale régionale.

Bayonne également capitale culturelle, à la croisée de différentes traditions : traditions françaises, de traditions basques, de traditions gasconnes également. Cette extraordinaire ville de brassage, cette extraordinaire ville de mélanges, de cultures et de langues anciennes, d'apports humains au fil des migrations économiques, au fil des migrations culturelles et religieuses qui incarnera Bayonne, qui incarnera la richesse et la diversité de ce territoire.

Et enfin Bayonne capitale politique qui sera la commune la mieux représentée demain au sein du conseil communautaire, avec 18 membres dans le conseil communautaire au lieu de 11 actuellement.

Après les débats de l'ACBA hier, riches, denses, de bonne tenue, j'ai entendu des arguments un peu spécieux auxquels je voudrais juste répondre en apportant trois éléments de réflexion.

D'abord à ceux qui considèrent aujourd'hui que la gouvernance de ce futur ensemble de 158 communes serait totalement insurmontable, je voudrais leur dire que sous prétexte que cela n'existe pas ailleurs, il faudrait donc se priver d'innover ici. Alors on brandit des contre-études avec une analyse rivée sur le rétroviseur, c'est-à-dire sur l'ancienne loi et non pas sur la loi nouvelle et sur les propositions que font les préfets, partout dans tous les territoires, allant bien au-delà des minima qui sont posés par la loi NOTRe et ceux qui aujourd'hui décrivent l'organisation territoriale existante, mais personne ne nie et le préfet le premier, ne nie le caractère innovant de cette proposition. Tous les experts que nous avons auditionnés s'accordent sur la faisabilité. Mais si on fait finalement droit aux arguments de certains, jamais nous n'aurions mis en place le Conseil des élus, jamais nous n'aurions mis en place le Conseil de développement. Nous avons été les premiers à faire travailler ensemble des ministres, des parlementaires, des conseillers régionaux, des conseillers généraux et des conseillers municipaux. Et nous les avons fait travailler en plus avec les acteurs sociaux et économiques. Je rappelle quand même que la DATAR s'était déplacée longuement à Bayonne pour justement écrire la loi Voynet en s'inspirant de ce qu'il y avait au Pays Basque et je rejoins l'hommage qui a été rendu à Nicole Péry.

Il a fallu effectivement à ce moment-là convaincre Paris de la nécessité de reconnaître notre territoire et sans cela nous ne serions pas effectivement, ici aujourd'hui, à débattre sur la future organisation de notre territoire. Et alors, on devrait s'arrêter d'explorer de nouvelles solutions institutionnelles ! On voudrait déjà avoir le kit complet, clé en mains, totalement adapté et qui s'adapterait au Pays Basque, parce que ça serait beaucoup plus confortable ! Mais ce n'est pas le style de la maison. Ici, nous savons innover et nous l'avons déjà démontré aujourd'hui et en plus c'est possible de le faire dans le droit commun, comme cela d'ailleurs va se faire ailleurs.

Deuxième élément par rapport à ce qui a été indiqué hier : l'intercommunalité ne serait pas l'outil adapté. On nous dit que l'intercommunalité sert à gérer des compétences du quotidien et que cela serait possible à 30 communes maximum, si possible au niveau des fameux bassins de vie dont les géographes sont d'accord pour nous dire aujourd'hui qu'ils sont des inepties car chaque thématique se traite à une échelle propre qui est rarement celle de l'institution politique. Cette conception, cette vision, elle est aujourd'hui dépassée puisqu'elle ne tient absolument pas compte de toutes les évolutions récentes. On évolue, on change, la terre tourne et on voit les territoires différemment sous l'effet de la loi NOTRe mais bien plus encore sous l'effet, qu'on n'avait pas d'ailleurs dimensionné quand on commençait à discuter au sein du Conseil des élus, des fusions des régions. Les territoires effectivement face à ces nouvelles régions, et bien ils s'organisent différemment partout, ils réfléchissent partout pour exister, pour exister dans ce nouveau paysage territorial. Les intercos ne seront plus les collectivités comme M. Neys les a décrites, c'est-à-dire comme il l'a dit tout à l'heure « le prolongement des villes ». Absolument pas. Les intercos seront les collectivités futures intermédiaires entre les grandes régions et les communes et ce seront les intercommunalités qui mèneront les politiques stratégiques en s'appuyant sur la nécessaire complémentarité entre les zones urbaines et les zones rurales. Alors certains regrettent l'absence du sud des Landes, mais on le sait, le périmètre d'un EPCI n'est jamais gravé dans le marbre. Moi je dis : commençons déjà par imaginer ce que nous pouvons déjà construire à 158 en poursuivant les dynamiques que nous avons déjà lancées depuis Pays Basque 2010 et Pays Basque 2020. Et puis surtout, moi ce que je crains vraiment, mes chères et chers collègues, et je le crains réellement, si on ne dit pas oui aujourd'hui c'est de casser cette extraordinaire travail qui a été mené depuis plus de 20 ans et qui nous a amenés à des solutions locales originales : Lurrama, on en parlait encore hier, en est l'extraordinaire illustration.

Et je termine pour répondre à un argument qui est souvent invoqué par ceux qui ne veulent pas voter cet avis et qui nous disent qu'il vaut mieux fédérer le Pays Basque plutôt que de l'intégrer. Moi je dis et je tente l'exercice, je dis d'accord. Alors d'abord je passe sur l'énorme déception qui naîtrait en cas d'échec, on voit une mobilisation extraordinaire quasiment unanime des acteurs économiques, sociaux et culturels du territoire. Je ne parle pas des communes, pour l'instant très majoritaires qui se sont déjà engagées en faveur mais je pousse jusqu'au bout le raisonnement. Est-ce que nous aurions nous même un consensus, une majorité pour un découpage du Pays Basque en quatre ou cinq morceaux ? Et j'imagine déjà les débats, on va rattacher les communes par commune et telle et telle commune, on la mettra où ? On la mettra plutôt avec la Côte ? On la mettra plutôt avec l'inter-Côte ? On l'abandonnera plutôt définitivement au rural ? Et comment ne pas envisager si on est un peu responsable, les clivages que cela peut créer à l'intérieur du Pays Basque. Je vous rappelle également que la loi NOTRe, moi je me suis personnellement battue pour cela, pour qu'il y ait au-delà de 20 000 habitants un conseil de développement et j'ai donné l'exemple du Pays Basque qui a d'ailleurs été cité au plan national pour qu'il y ait un conseil de développement par intercommunalité. Donc il y aurait en l'occurrence quatre, cinq conseils de développement qui décideraient sans être unis alors que nous avons aujourd'hui un extraordinaire conseil de développement qui travaille à toutes ses questions.

Notre responsabilité, elle n'est pas aujourd'hui, et j'en termine, de mettre en question le pourquoi mais de s'atteler maintenant et vous l'avez dit M. le Maire, s'atteler précisément au comment pour que cette future intercommunalité Pays Basque apporte de véritables réponses aux besoins de nos habitants, aux besoins des habitants de ce territoire parce qu'on est là finalement aujourd'hui tous réunis, nous ne sommes que des élus, pour répondre aux attentes de nos habitants. Alors c'est vrai que je l'ai dit hier, je le redis aujourd'hui, c'est tout le territoire qui scrute le débat bayonnais et le vote bayonnais. On doit bien sûr mesurer l'impact de ce vote. Pour la première fois, pour la première fois, l'Etat français, le Gouvernement répond à la demande de ce territoire et lui fait des propositions et assurera un accompagnement. Ce serait irresponsable de rater cette occasion unique. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Mme Capdevielle. Etienne Boutonnet a demandé la parole.

M. Boutonnet : Merci M. le Maire.

Simplement aujourd'hui comme beaucoup l'on fait remarquer, les regards sont tournés vers Bayonne et je pensais que c'était l'occasion de s'adresser non seulement à vous chers collègues, aux Bayonnais, mais également à l'ensemble des habitants du Pays Basque et à nos homologues du Pays Basque qui n'ont pas encore voté.

En tant qu'élu d'un mouvement politique qui se veut décentralisateur qu'est l'UDI, je ne peux que souscrire à cette proposition qui est une proposition passagère. Vous le savez, on revient de plusieurs années d'argumentaire autour de la lutte identitaire utilisé par des gens plus jacobins, uniformistes, dirait qui fait sourire un peu le Béarnais que je suis, puisque dans une société matriarcale je m'appellerais « Loustau ». Cette culture occitane par exemple, béarnaise, on ne me l'a jamais inculquée parce que le Béarn, comme on le disait, fait l'objet d'un projet du préfet beaucoup plus séparé que nous, qui avons un projet uni. Ce n'est pas pour rien, c'est parce que le Pays Basque a su exister malgré vents et marées. Je ne suis pas en quête d'une identité, ce n'est pas pour ça moi que je défends pour faire taire encore une fois ce genre d'argumentaire. Moi, je suis européen et ça me suffit très bien. Mais je pense que les territoires ont besoin d'une identité ; quand vous voyagez, vous allez quelque part parce qu'il y a une identité. Ici il y en a une et elle mérite d'être incarnée et d'être défendue par une institution pour des raisons évidentes.

Pour ce qui est du périmètre, excusez-moi, quand vous allez à Hendaye, Irun et Hendaye vivent côte-à-côte, on ne va pas pour autant annexer Irun à la France ! A un moment il faut aussi savoir poser quelques limites. Mais les nouveaux opposants changent de registre. Les opposants évoquent le scepticisme. Comme si la situation serait moins bonne qu'aujourd'hui, alors que nous aurions un outil plus puissant, qui pèse plus et qui instaure une solidarité territoriale cohérente. Pour exister dans cette région, comment pensez-vous pouvoir peser si nous sommes ridicules en termes de taille ? Demandez aux Maltais si à la Commission européenne on les écoute beaucoup. Je n'en suis pas certain. Aujourd'hui, on a un périmètre qui n'est pas le BAB, qui ne comprend pas pour autant Bassussarry ou Guéthary, qui est délimité on ne sait comment, qui offre une lisibilité artificielle, une lisibilité limitée pour les gens, une solidarité qu'entre cinq communes alors que le bassin de vie est bien plus large.

On aurait un gros problème, c'est celui de la gouvernance ! Il y a un rendez-vous historique, mais on devrait passer à côté parce qu'il n'est pas idoine ? Je ne suis pas d'accord !

En tant que jeune élu, je ne crois pas tellement aux chimères, je ne suis pas naïf, je n'attends pas la perfection et je pense que ceux qui rêvent sont ceux qui attendent la perfection. Certes, je pense que ce projet n'est pas parfait, mais je pense qu'il faut l'accepter. Jeune élu il y a une autre chose que je ne ferai pas : c'est cracher sur l'avenir. Pas sur le mien, mais sur celui du territoire où je vis. Et je pense que l'imperfection ne peut pas justifier l'immobilisme. On en prendrait pour... Martine disait tout à l'heure « plus jamais »... Moi je ne sais pas, mais en tout cas 20 ou 30 ans, qui sait ? Alors pourquoi devrait-on accepter ? Parce que les choses évoluent.

Alors, certes, aujourd'hui on aurait une situation imparfaite, mais je pense avec l'avenir. Vous savez que le temps passe, vous êtes mieux placés que moi, pour la plupart, pour le savoir. Les choses évoluent. Je pense que la loi, le droit est quelque chose, on peut en parler, qui bouge sans arrêt et la loi NOTRe ne fera pas exception. On peut s'interroger légitimement sur la gouvernance mais il faut savoir qu'il y aura moins de monde qu'aujourd'hui donc, pour coordonner nos actions. Je ne vois pas où est le problème. Effectivement, la Côte serait sous-représentée et, on rentre dans une espèce de lutte entre la Côte et l'intérieur. Or, je pense que les propos qui ont été tenus hier pendant le conseil d'agglomération qui parlait de travailler ensemble pour mieux réussir trouvent parfaitement leur place dans cette discussion puisqu'il n'y a pas de concurrence et il n'y aura pas de concurrence entre l'intérieur et la Côte.

Je terminerai simplement en disant que cela constituerait un apport démocratique. Parce que l'on se plaint constamment du désintéressement des gens pour les élections et, si demain les conseils départementaux devaient disparaître et que l'on se retrouverait avec de grandes intercommunalités qui seraient les interlocuteurs des grandes régions, elles-mêmes interlocutrices des grands pays... etc... si l'on demande aux citoyens d'élire des représentants de l'ACBA... bon... comme je le disais c'est un périmètre étrange... Or, si l'on leur demande d'élire les citoyens du Pays Basque là, ça prend du sens et là, les gens se déplaceront plus facilement. Et là les gens comprendront les institutions. Et je pense que faire coïncider les institutions avec la réalité territoriale, c'est donner un visage à la démocratie.

J'en termine là-dessus pour vous dire que je serai très heureux de voter et d'assumer ce vote, de regarder les Bayonnais dans les yeux et leur dire ce que je pense. Car même si ce sujet ne fait pas l'unanimité, je pense qu'il faut avoir le courage d'assumer par respect pour les gens qui nous ont élus, ce sujet crucial pour leur avenir.

M. le Maire : Merci. On avait deviné la fin de votre propos même si on ne l'a pas entendu dans le micro. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. Soroste.

M. Soroste : Oui M. le Maire, mes chers collègues, dans ce très important débat où beaucoup d'opinions ont été émises et où de très nombreux commentaires ont été faits, je souhaite apporter ma contribution en tant qu'élu bayonnais, adjoint en charge des finances et de la fiscalité depuis 9 ans.

Après l'étude du dossier qui nous est présenté aujourd'hui et sur lequel nous devons donner un avis, je souhaite attirer votre attention sur deux points essentiels pour notre ville et ses habitants : le premier point concerne l'analyse du pouvoir de décision en matière financière et fiscale dans l'EPCI proposé, le deuxième concerne les impacts sur notre ville et ses habitants.

Les difficultés du dossier en termes de gouvernance sont très souvent évoquées, mais en matière financière et fiscale, le plus important est de savoir qui a le pouvoir de décision, qui vote le budget, qui vote les taux des impôts, qui décide la politique des abattements, qui attribue les dotations de solidarité communautaire, etc. Dans Le cas de l'EPCI proposé aujourd'hui, c'est très clair : la loi donne ce pouvoir exclusivement au conseil de l'EPCI. Il est impossible de le déléguer au bureau de l'EPCI, pas plus qu'à la commission permanente, ni à aucun autre organe. La finance et la fiscalité sont du ressort du conseil et seul du conseil et de personne d'autre. Aucun pacte ne pourra modifier ce principe, c'est la loi.

Et dans le conseil de l'EPCI, qui a la majorité des voix ? Retenez ces chiffres : 14 % des habitants groupés dans les 117 communes les plus petites ont plus de 50 % des voix du conseil et 26 % des habitants groupés dans les 137 communes les plus petites ont 60 % des voix au conseil. Et aucun accord particulier ne pourra leur enlever ou leur encadrer cette majorité car ils ont la couverture de la loi. Le pouvoir de décision est donc très déséquilibré. Il y a des habitants qui ont collectivement des supers pouvoirs et d'autres, de loin les plus nombreux, qui sont minoritaires au conseil et sans aucun espoir de pouvoir inverser cette règle légale. Est-ce acceptable sur le plan de la démocratie ? Il serait intéressant de connaître l'avis du Conseil constitutionnel sur un tel schéma. Qui peut raisonnablement penser que le conseil de l'EPCI puisse fonctionner harmonieusement dans ces conditions, sans tensions ni désaccords graves ? Notre attachement au Pays Basque nous permet-il d'accepter que les Bayonnaises et les Bayonnais soient sous-représentés dans des proportions de 1 à 6 par rapport à d'autres habitants de notre territoire ?

Les impacts pour les finances de notre ville et les finances de nos habitants sont très importants. En effet le conseil de l'EPCI décidera des taux des impôts, je l'ai dit avant, les taux des impôts intercommunaux que paieront les Bayonnaises et les Bayonnais. Il décidera également s'il a envie de mettre en place une politique d'abattements sur les bases d'imposition. Or ces abattements, vous le savez, c'est notre ADN fiscal à Bayonne. L'abattement général de 19 % date de l'héritage de notre ancien maire Henri Grenet, et toutes les Bayonnaises et tous les Bayonnais en bénéficient chaque année. Les familles bayonnaises bénéficient aussi d'abattements supplémentaires importants. Aujourd'hui ces mêmes abattements généreux s'appliquent aussi aux impôts intercommunaux payés par les Bayonnaises et les Bayonnais à l'ACBA. Demain, qu'en sera-t-il ? Notre population bayonnaise a un revenu fiscal bas qui la place en dernière position à l'ACBA et très loin dans le classement des communes du Pays Basque. Toute pression fiscale supplémentaire est donc à éviter, ce que nous avons réalisé depuis 7 ans.

La dotation de solidarité communautaire est un autre aspect financier déterminant : elle nous assure une ressource très importante depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, je vous le rappelle, elle s'élève à environ 4 M€ par an. Est-ce que le conseil de l'EPCI la maintiendra ? Beaucoup parle de solidarité, mais de quelle solidarité s'agit-il ?

Nous sommes tous depuis toujours les défenseurs de notre forte identité. Mais l'application de la loi NOTRe qui nous est proposée aujourd'hui est inadaptée à notre territoire et à notre configuration telle que présentée aujourd'hui. Nous pouvons le regretter mais c'est ainsi. Le suffrage universel direct n'est pas là et empêche toute pertinence et tout équilibre, principalement en matière financière et fiscale.

D'autres schémas non pénalisants pour nous aujourd'hui, et plus adaptés à notre territoire, existent et doivent être explorés dans les études et ateliers déjà prévus pour les prochains mois. Pour ma part, j'ai bien sûr donné mon accord pour y participer. A mon avis, c'est la voie de la sagesse qui va nous permettre, dans quelques mois, de nous prononcer définitivement et en toute connaissance de cause, et nous trouverons le meilleur, mais en tant qu'élus responsables, je ne peux donner qu'un avis défavorable sur le projet tel que présenté aujourd'hui.

Je vous remercie M. le Maire et mes chers collègues.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. Serge Nogues.

M. Nogues : J'espère que je ne vais pas avoir les mêmes problèmes que M. Boutonnet avec ce micro, mais je ne pense pas.

Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues, mon groupe politique « Ensemble Pays Basque » membre du Front de Gauche a toujours soutenu la revendication « département Pays Basque », et ensuite la revendication « collectivité territoriale, à statut particulier ». Comme nombre d'habitants du Pays Basque, nous regrettons et nous déplorons que l'Etat ne nous ait pas entendus.

Aujourd'hui, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques nous propose un EPCI Pays Basque unique, je devrais plutôt dire qu'il nous l'impose à mon avis. Nous considérons, que cette proposition est à minima et qu'elle ne répond pas exactement à nos attentes. Nous sommes pour un EPCI qui reconnaît l'entité territoriale du Pays Basque, mais nous restons vigilants sur la manière dont seront organisées les compétences et la gouvernance de cette structure. Nous veillerons, notamment, au maintien de la démocratie et de la proximité des décisions, ainsi qu'à l'ouverture et la collaboration avec nos voisins du Béarn, comme du Seignanx.

A titre personnel, et en tant qu'élus bayonnais, je me suis très longuement documenté depuis plusieurs semaines, et j'ai très attentivement suivi les différents débats et notamment celui qui s'est déroulé à l'ACBA, le jeudi 29 octobre, entre les élus des cinq communes de celle-ci. N'ayant pas eu l'occasion de m'exprimer, faute de temps, puisque les débats ont été écourtés pour cause de match de rugby je vous le rappelle, je souhaite répondre à Mme la première Adjointe au Maire de Bayonne en lui donnant mon avis. Quelle n'a pas été ma surprise, Madame, que vous utilisiez comme premier argument, pour nous expliquer votre opposition à ce projet, mais je crois que je viens de l'entendre de la bouche de M. Soroste aussi, l'argument de la fiscalité, je vous cite: « il est pour les chefs d'entreprises, plus intéressant actuellement, en termes de fiscalité et de taxes, de s'installer hors agglomération bayonnaise », si j'ai bien compris.

Mme Durruty : C'est la vérité.

M. Nogues : Outre le fait que cet argument n'est pas partagé par certains chefs d'entreprises de votre propre majorité bayonnaise qui, eux, se sont installés et payent leurs taxes et impôts à Bayonne, vous montrez là, Madame, votre sens de la solidarité qui, vous le comprendrez bien, est aux antipodes du mien.

De plus, je vous rappelle que la CCI de Bayonne, donc vos amis, Madame, ont émis un avis favorable à ce projet. Je sais que vous allez me répondre, comme vous nous l'avez déjà expliqué le jeudi 29 octobre, « qu'il y avait de nombreux absents, le jour du vote ». Votre explication n'a pas manqué de me faire éclater de rire, et je vous rappellerai donc aussi le vieil adage qui dit que « les absents ont toujours tort » !

En conclusion de mon allocution, je vous dirai, chers collègues, que même si nous sommes au mois de novembre, trop de frilosité sur ce sujet si important nous conduira sans nul doute dans une impasse, et donc c'est la raison, pour laquelle au nom de mon groupe, mais pas que de mon groupe d'ailleurs, je voterai pour le nouvel EPCI Pays Basque unique, malgré les imperfections de ce projet, par exemple, en matière de gouvernance, comme je l'ai déjà déclaré en introduction. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire : Alors comme Mme Durruty a été attaquée, elle a un droit de réponse...

M. Nogues : Pas attaquée, interpellée.

Mme Durruty : Simplement deux éléments de réponse parce que vous avez quand même détourné une partie de mes propos. Vous acquiescez, c'est bien.

Donc il n'a pas été question pour moi d'opposer les entreprises de l'intérieur et les entreprises de notre agglomération mais bien au contraire de constater qu'aujourd'hui il y avait des disparités. Elles sont réelles et sérieuses et je fais partie des chefs d'entreprise qui sont installés à l'extérieur et qui l'ont été aussi dans l'agglomération. C'est pour ça que je suis en capacité de regarder dans mes comptes d'exploitation, le poids des charges et des taxes qui sont celles de notre quotidien, c'est tout. Si vous pouviez éviter de commenter Mme Capdevielle, c'est bien parce que là je crois que je suis seulement sur des faits.

Le deuxième élément de réponse : je ne me suis pas permise de contester la décision qui a été prise par le conseil d'administration de la chambre de commerce, bien au contraire, mais simplement d'évoquer que dans cette assemblée, il y avait effectivement une trentaine de personnes et que l'ensemble des entreprises du Pays Basque c'étaient presque 20 000 personnes. Et pour avoir discuter au quotidien avec des chefs d'entreprise connus, importants, dont je me dois de taire le nom ici, mais qui se reconnaîtront s'ils nous écoutent ce soir, des chefs d'entreprise qui font travailler l'intérieur du Pays Basque, je peux vous assurer que malgré leur attachement et leur engagement pour l'identité basque et pour essayer de créer de l'emploi et de développer la richesse de leur territoire, ils sont pour certains totalement opposés à ce projet, notamment pour des questions de proximité, je n'en dirai pas plus. C'était le sens de mon intervention à l'Agglomération et je me devais de le préciser.

M. le Maire : Merci Mme Durruty de ces précisions. M. Millet-Barbé vous vouliez apporter quelques indications.

M. Millet-Barbé : Oui, M. le Président, mes chers collègues, je voudrais être un tout petit peu plus pragmatique et parler de concret, bien que beaucoup d'entre vous ont commencé à le faire.

Je voudrais illustrer mon propos à partir d'une situation très particulière qui est la politique de l'emploi et de la mise en l'emploi de jeunes dont on sait que sur ce territoire comme ailleurs, ils souffrent principalement du chômage : 25 % d'entre eux sont au chômage aujourd'hui quand ils ont moins de 25 ans.

Et le découpage territorial du Pays Basque en dix intercommunalités montre à quel point il est compliqué de mettre en œuvre une politique concertée de l'Etat, de la région, du département, des intercommunalités en faveur de l'emploi des jeunes. Je ne parle pas là de la création d'emploi, je parle là de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et en particulier des jeunes qui sont en difficulté.

Notre mission locale, que je préside, la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque s'est constituée en tant que Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque, c'est-à-dire très exactement sur le périmètre qui nous est proposé aujourd'hui par le Préfet, depuis 2000. Il y avait avant ça deux missions locales qui couvraient le territoire du Pays Basque. Nous avons avec François Dascon, à l'époque en 2000, décidé de nous rencontrer et de travailler à cette fusion, et quelque part j'ai presque envie de dire avec un manque de modestie évident, que nous avons été les précurseurs, d'une certaine manière, en matière de fusion. Nous avons vu à ce moment là que fusionner réglerait nos problèmes et en particulier permettrait de couvrir l'ensemble du Pays Basque de dispositifs communs et accessibles à toute la jeunesse du Pays Basque.

Et bien voici 15 ans que nous existons et voici 15 ans que je peux témoigner que ce n'est pas le cas. Dix intercommunalités, ce sont dix systèmes de tarification différentes ; dix intercommunalités, ce sont des intercommunalités qui ont pris la compétence emploi et d'autres qui n'ont pas voulu la prendre. Et les intercommunalités qui n'ont pas voulu prendre cette compétence emploi, elles renvoient donc à leurs propres communes le soin d'adhérer ou pas à ce service public qui est cofinancé par toutes les collectivités, par tous les institutionnels dont je viens de parler. Dix intercommunalités, c'est du coup aucune solidarité entre les territoires dits riches ou aisés et ceux qui le sont moins. Dix intercommunalités, c'est sur la Côte Basque des dispositifs qui peuvent voir le jour, qui sont complémentaires à la mission qui nous est proposée par nos partenaires institutionnels et qui viennent forcément améliorer la mise en emploi des jeunes : c'est Beti Lan qui est financé par 3 communes, Bayonne, Anglet, Biarritz et le conseil départemental ; c'est bien entendu aussi le PLIE car le PLIE concerne également les jeunes, le Plan local d'insertion par l'emploi qui est financé par l'agglomération, l'ACBA, l'agglomération à laquelle nous appartenons. Ce sont donc des dispositifs extrêmement performants qui aujourd'hui concourent à mettre en emploi au total sur les 3 000 jeunes que nous recevons en Pays Basque, 1 500 jeunes en emploi durable. Et bien ces dispositifs ne sont pas accessibles à toute la population du Pays Basque. Aujourd'hui un jeune de Mauléon ne peut pas bénéficier de Beti Lan. Beti Lan, c'est un dispositif qui ne concerne pas que les jeunes les plus en difficulté, au contraire il concerne les jeunes qui sont le plus employable, le plus rapidement employable parce qu'ils ont déjà un bon niveau de formation et que nous avons la possibilité de caser en emploi très vite parce que nous avons un réseau d'entreprises qui est extrêmement dense et offensif. Et bien un jeune de Mauléon ne peut pas bénéficier de Beti Lan. Un jeune de Saint-Palais ou de Saint-Jean-Pied-de-Port ne peut pas bénéficier de Beti Lan.

Et bien ce sont ces solidarités-là qu'il s'agit d'organiser selon moi, dans un domaine très simple, très pragmatique, mais qui concerne 25 % de chômeurs dans ce pays et au sein du Pays Basque. C'est un système qui va simplement permettre d'avoir un interlocuteur, une agglomération face à une région qui va pouvoir avec la loi NOTRe se doter de la compétence emploi. Alors je ne sais pas ce que les divers candidats ont pu dire à ce sujet, mais ce que je peux vous dire c'est que le candidat socialiste a d'ores et déjà annoncé au ministre qu'il demanderait la compétence emploi.

Et donc face à une région qui sera dotée de la compétence emploi et qui aura à gérer, alors je ne sais pas si les autres candidats le feront, mais peut-être à gérer effectivement les dispositifs de mise à l'emploi, et bien nous aurons une intercommunalité qui aura pris la compétence, qui grâce à une fiscalité équilibrée, je l'espère et je le crois, pourra donner à la Mission Locale des moyens qui sont les moyens de fonctionnement nécessaires. Les intercommunalités aujourd'hui représentent dans le financement de la mission locale sur 2 M€ de budget, 33 %. Ca n'est pas négligeable. Nous aurons donc un interlocuteur au plan local avec une collectivité commune, une EPCI commune pour le Pays Basque face à une grande région qui aura la compétence et face à l'Etat bien entendu qui continuera à exercer ses prérogatives en la matière.

Donc je crois qu'il est indispensable que nous cessions le morcellement de ce territoire sur des opérations et sur des compétences très pragmatiques, très concrètes de la vie de tous les jours et que nous fassions que tous les jeunes de ce territoire puissent avoir un égal accès aux politiques publiques de l'emploi. Donc je voterai évidemment pour, vous l'avez compris.

M. le Maire : Merci M. Millet-Barbé, y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

M. Iriart : Permettez-moi de rebondir sur l'intervention.

M. le Maire : Rien n'est interdit Monsieur, le débat est libre. M. Iriart.

M. Iriart : Le hasard de la configuration géographique de cette salle me positionne en face de Messieurs Soroste et Neys. Alors je ne peux m'empêcher de réagir par rapport à une partie des propos qu'ils ont tenus.

En écoutant Philippe Neys, j'ai le sentiment, à l'inverse, qu'il ne m'a pas écouté, en tout cas qu'il n'avait pas retenu ce que j'ai souhaité mettre en évidence en positionnant du côté du cœur uniquement les partisans du projet intercommunal et du côté de la raison ceux qui s'y opposeraient. Je crois avoir dit l'inverse : je pense qu'effectivement si on peut mettre du cœur à défendre le Pays Basque, pour autant l'argumentation développée est parfaitement raisonnable et raisonnée. Je voulais simplement, à l'inverse de ce qu'il indique, avec des propos qui me semblent en plus parfois décalés parce que les références à la nation basque ou à l'identité basque, bon... croyez-vous une seconde que la proposition du préfet et du gouvernement aurait pour objectif d'enfoncer un coin dans la création du découpage du territoire national ? Attendez, comment imaginer cela ? A partir du moment où c'est exprimé, pourquoi exprimé ceci, pourquoi alimenter ces peurs-là qui sont complètement hors actualité par rapport à la démarche, encore une fois gouvernementale et préfectorale qui nous est proposée ?

Restons au contraire sur le terrain de la raison et je voulais rebondir sur la question du développement économique. Vous avez parfaitement le droit effectivement de penser que le développement économique serait entièrement déstructuré. Moi j'ai la conviction inverse, un peu pour les mêmes raisons que vient de développer M. Millet-Barbé. Aujourd'hui nous avons quoi ? Nous avons dix EPCI différentes, distinctes, chacune compétente sur son propre périmètre. Si nous avons une EPCI Pays Basque, nous aurions une intercommunalité qui aurait la responsabilité de mettre en œuvre une politique de développement économique à l'échelle de l'ensemble du territoire, qui aurait la compétence, je vous le rappelle d'organiser l'ensemble des zones d'aménagement à l'intention des entreprises. Comment imaginer aussi que chacune des dix EPCI qui resteraient dans la situation actuelle puissent un jour lever la main auprès de la région pour proposer à la région d'intervenir de façon différenciée, efficace sur notre propre territoire ?

Pensez-vous que la grande région depuis Bordeaux écoutera les démarches séparées de dix EPCI qui viendraient sur un périmètre aussi réduit, lui proposer des projets de partenariat ? C'est l'inverse qui se passera. La grande région, si elle écoute quelqu'un, écoutera effectivement une intercommunalité puissante qui aura son propre projet de développement économique, et qui sera en mesure de négocier et de construire avec la région dans le cadre de ses compétences un véritable projet. Donc inversement, on peut avoir des visions différentes par rapport à l'avenir mais de mon point de vue, c'est je crois la raison qui m'amène à dire : oui, c'est une chance pour le développement économique du Pays Basque, des entreprises du Pays Basque, de pouvoir espérer un jour structurer une politique économique à cette échelle-là, et mieux négocier effectivement avec les autorités compétentes.

M. Soroste a raison quand il dit qu'effectivement c'est bien le conseil communautaire qui aura les capacités à décider du budget et des taxes. Oui bien sûr, c'est la loi. Pour autant, ce même conseil communautaire aura la possibilité de déléguer à une commission permanente des délégations importantes dans la mise en œuvre de ce même budget. Comme vous le savez, tout ne se décide pas dans un cadre budgétaire, vous êtes mieux placé que moi pour connaître cette réalité-là. Vous savez bien qu'effectivement dans le cadre d'un budget que l'on vote chaque année en conseil municipal, c'est bien ensuite l'exécutif, en charge de l'exécution de ce budget qui a une large capacité d'initiatives dans la déclinaison de ce même budget. Donc pourquoi nier la possibilité en fait que nous propose cette intercommunalité Pays Basque de structurer ces pouvoirs de décisions en deux endroits différents que sont, d'un côté le conseil communautaire et de l'autre la commission permanente qui auront une vraie capacité à faire. Dans le déficit de représentativité, c'est vrai, ce n'est pas idéal. Pour autant Bayonne serait loin d'être la structure qui serait la plus mal traitée dans cette affaire-là. Bayonne aurait quand même 10 % des conseillers communautaires pour 15 % de la population. D'autres communes, surtout sur des niveaux de population entre 1 000, 2 000, 3 000, 4 000, jusqu'à 10 000 habitants seraient bien moins représentées. La moitié de notre conseil municipal siègerait au conseil communautaire alors que la très grande majorité des communes du Pays Basque ne serait représentée que par un seul élu.

Et enfin pour finir, mais je pense que vous n'y croyez pas vous-même, comment imaginer qu'effectivement lorsqu'il s'agira de voter au sein de ce conseil communautaire, même au sein de la commission permanente, comment imaginer qu'il y aurait d'un côté les maires des communes entre 1 000 et 5 000 habitants qui voteraient d'un côté, les maires des communes de 5 000 et 10 000 habitants qui voteraient d'un autre, les maires ou les délégués des communes de plus de 20 000 habitants qui voteraient d'une certaine manière.... Ce n'est pas comme ça que ça va se passer. Je pense qu'on peut avoir confiance dans notre capacité, dans la capacité de tous les élus du Pays Basque, qu'ils soient issus du milieu urbain ou qu'ils soient issus du milieu rural, à savoir bâtir des politiques équilibrées qui tiennent compte de la répartition de la population sur le territoire, et à privilégier effectivement la cohérence d'une politique publique à l'échelle de ce territoire plutôt que les intérêts particuliers des uns et des autres.

Moi je suis pleinement en confiance, alors c'est peut-être le cœur qui parle là, mais moi je suis pleinement en confiance en la capacité des élus de ce territoire à savoir faire face à ce défi. On a su innover et on a su gérer des dispositifs autrement plus complexes que celui-là, donc de ce point de vue-là, moi effectivement si on peut légitimement nourrir quelques inquiétudes, travaillons ensemble à l'échelle des élus du territoire et construisons tranquillement les conditions qui nous permettront d'être plus sereins dans l'exercice partagé de ce pouvoir-là. De mon point de vue, ce n'est pas une inquiétude.

C'est peut-être pour ça que j'y mets plus d'enthousiasme que certains dans la validation de ce projet-là, mais je pense qu'inversement il n'est pas souhaitable, il n'est pas normal effectivement que seuls les points de difficulté soient stigmatisés sans qu'on ne mette aussi en évidence tous les éléments positifs que l'on peut retrouver dans l'organisation prévue par le schéma préfectoral. Merci.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Mme Herrera, vous avez demandé la parole. Vous l'avez.

Mme Herrera-Landa : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, au regard des arguments déjà développés, j'ai repris mon intervention à la main pour la synthétiser pour éviter d'avoir des éléments redondants et je ne reviendrai pas sur des éléments techniques puisque je crois que finalement la discussion technique est plutôt un faux-fuyant.

Je voudrais simplement dire que mon vote favorable repose sur une maxime qui pourrait être la suivante « le mieux n'est pas à mon sens l'ennemi du bien ».

Périmètre non adapté au bassin de vie ; objectif strictement technocratique de rationalisation des coûts sans réelle finalité en termes de projet du territoire ; motivation identitaire, on a même entendu pire tout à l'heure ; éloignement du processus de décision ; taille inadaptée ; mammoth institutionnel ; déficit démocratique ; proportionnalité insuffisante en matière de ratio population/représentation politique : les arguments que je viens de développer et qui ne sont malheureusement pas exhaustifs, peuvent être avancés, ils sont certes recevables. Toutefois, un grand nombre d'entre eux peuvent à mon sens et je pense qu'une majorité d'entre vous ne me contredirait pas, être appliqués aux structures de gouvernance actuelles qui existent sur le territoire de la future, espérons le, intercommunalité Pays Basque. Quel est donc le risque de continuer avec des défauts que nous présentons déjà ? L'exigence d'exemplarité s'est trop souvent traduite dans le passé par les échecs répétés des projets de gouvernance territoriale du Pays Basque à rechercher trop longtemps un idéal. On n'est pas parvenu à trouver un compromis et je reprendrai des termes qui ont déjà été utilisés : on n'a pas une figure ici qui nous convient totalement mais on a une figure qui, je l'ai déjà exprimé finalement, est mieux que rien et surtout qui est un mieux vers ce qui pourrait être un bien.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui est certes imparfait, mais il représente un véritable défi pour les acteurs d'un territoire qui devra absolument peser dans la future très proche grande région, cela a déjà été dit. Le goût du déficit est un marqueur identitaire de la culture basque. A ce titre l'EPCI, et c'est vrai que le mot ne fait pas rêver, dépendra de ce que les élus seront en capacité et en volonté de faire. Bien sûr avec leurs électeurs et l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire, il s'agit là d'un véritable défi à relever et qui relève, et je crois que c'est le mot central de notre débat d'aujourd'hui, il relève de la responsabilité des acteurs. Chacun devra, dans une configuration qui nous est proposée par l'Etat, prendre ses responsabilités pour effectivement faire de ce cadre un outil qui sera adapté à nos besoins.

Pour conclure, rappelons, et je pense que ce n'est absolument pas anecdotique, que de très nombreuses études soulignent à quel point, de très nombreuses études internationales soulignent à quel point, l'identité, je dirai même les identités sont des leviers essentiels en matière de développement social, économique et culture des territoires. A ce titre, je considère que Bayonne, capitale multiculturelle, ne peut pas fuir ses responsabilités et à ce titre qu'elle doit assumer dans cette future intercommunalité un rôle d'exemplarité dans son engagement et dans ses engagements respectifs. Merci.

M. le Maire : Merci Mme Herrera. Vous avez demandé la parole M. Duzert ? Allez-y.

M. Duzert : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, ce présent avis vise à interpeller les élus et les citoyens du Pays Basque, partie du département 64, sur nos préoccupations face aux changements majeurs qui vont prochainement affecter notre territoire.

Sous couvert de sigles peu explicites pour la plupart des citoyens, l'État et le Gouvernement mènent une réforme territoriale majeure. Elle va modifier profondément le fonctionnement de notre territoire qui disparaîtrait en tant que collectivité. En effet, la proposition d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dit basque, s'inscrirait dans l'application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe. A noter que chez les élus socialistes, de droite ou nationalistes de tous bords, défenseurs de ce schéma départemental de coopération intercommunale, aucun ne parle de la loi NOTRe et encore moins de ses effets dévastateurs. C'est la concrétisation du compromis Gouvernement/PS/Droite qui a prévalu en commission mixte paritaire : 7 députés et 7 sénateurs de Droite ou du Parti socialiste sociaux-démocrates. La Droite et les élus PS se sont bien entendus et unis sur le dos des citoyens. Les communistes, les élus communistes et d'autres élus locaux dénonçaient, il y a un an déjà, la portée anti-démocratique de cette loi et je crois que 66 % des populations interrogées demandaient à être vraiment consultées sur cette loi NOTRe. C'est bien un assassinat de la démocratie en bande organisée auquel les communistes et le Front de Gauche veulent s'opposer.

Cet EPCI de 158 communes, 295 970 habitants, 2 communautés d'agglomérations, 8 communautés de communes, 95 syndicats intercommunaux, ce serait un « machin » qui ne répondrait pas aux besoins des populations de cette partie du département des Pyrénées-Atlantiques. Un conseil communautaire, composé de plus de 200 personnes avec un bureau exécutif où toutes les communes ne seraient pas représentées, serait ingouvernable et anti-démocratique. De plus, il serait question de constituer un bureau ou une commission permanente comprenant entre 15 et 60 membres, les chiffres tous les jours évoluent, qui décideraient et prendraient les décisions en lieu et place du conseil communautaire qui ne se réunirait que trois à quatre fois par an d'après les documents qu'on a eu à disposition. Ceux qui critiquent avec raison le gigantisme antidémocratique de la nouvelle région sont les mêmes qui vantent l'EPCI XXL Pays Basque afin d'exister dans cette mise en concurrence entre territoires dans la nouvelle région. Quelle contradiction !

Cette super communauté d'agglomération ou urbaine éloignerait nos concitoyens des lieux de décisions. Les communes seraient les pièces d'un puzzle où les décisions, stratégiques et financières les concernant, seraient prises par une nouvelle instance élargie et où les élus ne seraient plus les seuls décideurs. Les transferts massifs de compétences, conjugués à la perte du pouvoir décisionnel des conseils municipaux et des maires et par l'établissement d'une fiscalité propre, se traduiraient par une augmentation des impôts locaux surtout dans les petites communes. Ce changement majeur dans la gouvernance de notre territoire aurait pour conséquence une perte de démocratie de proximité car elle ne permettrait plus la prise en compte des territoires dans leur diversité et la construction de la réponse aux besoins des populations depuis leurs communes.

Sur la forme, ce projet présenté pour la gouvernance du Pays Basque n'est pas la résultante d'un quelconque débat. C'est la résultante de la volonté du gouvernement par la voix du préfet qui, dès 2014, expliquait de manière péremptoire qu'une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à l'échelle du Pays Basque était la seule solution. C'est faux !

Je reviendrai sur l'article L.5210-1-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) qui prévoit d'autres pistes de construction que certains oublient volontiers, je cite : « La prise en compte de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ».

En clair, partons des bassins de vie et d'emploi connectés à la réalité quotidienne, des structures de coopérations existant déjà (SCoT et syndicats existants). Le port de Bayonne est dans les Landes, le Seignanx est dans notre bassin de vie, les habitants de Mauléon sont tournés vers le Piémont pyrénéen et certains maires souletins sont mêmes salariés d'entreprises de la métallurgie du bassin oloronais, et j'en passe... Nos camarades souletins communistes du front de gauche s'opposent aussi à ce « machin » et pointent aussi les remises en cause démocratiques et les dérives fiscales les guettant.

Les partisans de cet EPCI gigantesque utilisent le sentiment d'appartenance à une culture commune et l'argument de la taille comme force pour exister dans la future grande région. Sûr de ce deuxième point, c'est bien mal connaître la loi NOTRe qui, par un renforcement de la compétence économique à la région, lui permet l'aide directe aux entreprises au nez et à la barbe des EPCI et du département. La taille n'est donc pas un argument puisqu'elle amplifiera le déséquilibre territorial et la réorganisation aura un coût important. L'enjeu de cette bataille politique qui se joue sur le champ du libéralisme européen est bien une recentralisation des pouvoirs sur la région, et le sentiment basque n'est que de la poudre aux yeux pour mieux faire avaler la pilule.

Pour l'étude de la gouvernance du Pays Basque, le cabinet Acadie, dont la composition est loin d'être neutre, a reçu une enveloppe financière de plus de 80 000 € avec la mission de travailler sur la base d'un seul projet : celui que l'on vous/nous présente avec l'aval et le soutien de M. le Président du Conseil des élus du Pays Basque et de Mrs les Présidents des Communautés d'agglomérations concernés. Rien d'étonnant puisque en son temps le Conseil des élus du Pays Basque autoproclamé a proposé de créer déjà une collectivité spécifique Pays Basque dotée de compétences, de moyens et d'élus. Les dés sont donc ainsi jetés, l'expert a parlé : pas d'autres solutions que ce projet. Mais en réalité le Gouvernement, de façon politicienne, répond en partie à cette demande avec ce nouvel EPCI basque. Cela ressemble plus à un renvoi d'ascenseur pour récompenser les élus issus des partis politiques ayant accepté le compromis national sur l'élaboration de la loi NOTRe et satisfaire les organisations qui militent pour un Pays Basque indépendant plutôt que pour la satisfaction réelle des besoins des femmes et des hommes qui vivent dans ces territoires. Aujourd'hui comme hier, on nous dit : « donnez votre avis » mais sur un non-choix. Et certains parlent même de solidarité ! En gros, celles et ceux qui s'opposeraient à cet EPCI seraient des imbéciles qui n'auraient rien compris et qui plomberaient l'avenir du Pays Basque qui reculerait de 10 ans, je viens d'apprendre 20 ans. C'est cette nouvelle structure imposée qui va plomber définitivement notre Pays Basque et pour plus longtemps encore !

Les communistes exigent un débat avec d'autres propositions alternatives pour décider d'une nouvelle gouvernance imposée par la loi NOTRe. Les inquiétudes sont fortes et sont appelées à grandir face aux conséquences néfastes que produirait la mise en place d'un tel EPCI pour les citoyens, les agents publics, les services publics, les CCAS, les collectivités territoriales. Nous, les communistes du Front de gauche, ne pensons pas être déconnectés des réalités.

Dans la rue, dans les cités, personne ne nous parle de cet EPCI mais bien plus de travail, de pouvoir vivre correctement, nourrir sa famille. Les gens déplorent la dégradation des services publics, c'est un constat quand même, et l'argent exhibé par certains. Voilà aussi les retours de la vraie vie, ici comme en Soule. Il existe des propositions alternatives qui doivent être étudiées et proposées au débat public mais qui resteront hélas de toute façon dans le carcan consensuel de la loi NOTRe.

Le PETR Pays Basque, pôle d'équilibre territorial et rural, pourrait offrir plusieurs avantages : le maintien de la plupart des intercommunalités actuelles, un coût et un temps de mise place moins importants, le maintien d'une autonomie financière avec une fiscalité différente par territoire, etc. La possible mise en place de syndicats mixtes ouverts associant des collectivités territoriales, des EPCI ou pas et d'autres personnes morales de droit, on sait faire. La création de nouvelles collectivités territoriales redessinées qui s'appuieraient sur les bassins de vie et d'emplois définis par l'INSEE, dont j'ai parlé tout à l'heure, les schémas de cohérence territoriale (SCoT), pour répondre aux préoccupations des habitants, sur l'emploi, le logement, les transports. On ne peut pas laisser en dehors de ces problématiques le sud des Landes (Seignanx), partie intégrante de la zone urbaine de Bayonne, la gestion du port de Bayonne, la question de la formation et de l'emploi industriel, etc. Pourquoi intégrer d'office les territoires autour de Mauléon, je vous l'ai déjà dit, à la Côte Basque alors qu'ils sont naturellement tournés vers les bassins de vie et d'emploi d'Oloron et de Pau ?

Je finirai sur la question identitaire très forte, mais qui est la question des langues et de la culture basque mais plus largement des langues et cultures de France. Nous rappelons que le PCF depuis 1946, et y compris pendant la guerre, a donné ce qu'on a donné, se bat pour leur reconnaissance, je rappellerai aussi la proposition de loi Deixonne en 1951, avec un statut juridique. Nous sommes favorables à la ratification par la France de la charte européenne sur les langues régionales et minoritaires, contrairement à la Droite qui a toujours voté contre et au Gouvernement et élus PS qui auraient pu et dû la faire voter quand ils avaient encore la majorité des 3/5 du congrès. Sur ces questions également, la création d'un syndicat mixte ouvert est possible, nécessaire et utile, et on pourrait même y ajouter la marque touristique Pays Basque.

Toutes ces questions doivent être posées et débattues publiquement et en toute clarté. Les débats et votes indicatifs à l'ACBA hier ont prouvé qu'il faut mettre d'autres orientations sur la table, mais surtout un débat avec les habitants de nos bassins de vie et d'emploi. Je voterai contre, vous l'avez compris, Olivier Dartigolles ayant aussi exprimé cette position du Front de Gauche lors du débat public des régionales la semaine dernière. Merci.

M. le Maire : Merci M. Duzert. Ce projet de schéma, c'est Apocalypse Now, si j'ai bien compris, c'est de l'apocalypse. Non ? Bon. M. Bergé c'est à vous d'intervenir maintenant.

M. Bergé : Merci M. le Maire, mes chers collègues, si vous le permettez, je souhaiterais expliquer les raisons qui me conduisent à exprimer un vote favorable à ce projet de délibération.

Tout d'abord comme trop souvent dans les mondes politiques et médiatiques, la simplification extrême des dossiers à une vision binaire, oui/non ne sert pas la démocratie, mais sa forme pervertie qu'est la démagogie comme l'identifiait Aristote. Car aujourd'hui dans cette salle comme nous avons commencé à l'entendre, comme partout ailleurs dans le Pays Basque, s'expriment des oui et des non aux motivations bien différentes.

Des non qui sont respectables et pas de chasse aux sorcières ! Ceux notamment de mes camarades, ici présents, sincères, qui assument leurs votes, avec qui nous avons débattu et avec qui nous continuerons à débattre. J'ai dans le passé, sur d'autres projets, été du côté du non et je partageais nombre de leurs analyses et craintes, notamment sur le fait de tourner le dos à notre bassin de vie du quotidien, à nos histoires familiales, mais aussi la crainte que le contrat social républicain soit remis en question par certains. Ca, c'était avant des propositions peut-être de compromis. En face aujourd'hui, quelques-uns sont porteurs des mêmes aspirations et craintes, sachez chers collègues que vos non méritent également tout le respect de notre assemblée et de nos concitoyens

Au niveau des oui, parce qu'il n'y a pas qu'un oui, il y a plusieurs oui.

Le oui de l'identité. L'identité rassemble quand le nationalisme exclut. Oui le Pays Basque existe, ce n'est pas un bassin de vie, mais c'est un territoire vécu avec une histoire ; oui la langue basque et les langues régionales sont des joyaux de la République ; oui l'identité donne de la force aux politiques publiques. Pourquoi alors s'en priver ? Son corollaire est juste d'accepter que cette identité est souvent multiple et métissée. La basquitude, basque attitude, ne se vit pas de la même manière à Bayonne la portugaise, Hendaye la frontalière, Same la charnegou, Garazi la navarraise ou Esquiule la souletine. L'identité est une condition nécessaire pour ce modèle, mais pas suffisante et penser le contraire serait très périlleux pour le projet lui-même.

Le deuxième oui : le oui de la rationalisation et des solidarités territoriales. Sans répéter les éléments de simplifications administratives déjà évoquées, diminution du nombre d'EPCI et de syndicats mixtes, voire d'élus, ce projet est un modèle de rationalisation administrative et notre cher préfet pourrait rentrer dans le Guinness Book des records pour son œuvre, le moteur de l'identité basque ayant permis ici d'atteindre le nirvana d'un haut fonctionnaire républicain. Joli paradoxe.

Cette réforme semble aussi aller dans le sens de l'histoire, car au moment où les conseils départementaux sont au bord de l'asphyxie, qui mieux qu'une grande intercommunalité peut porter ces solidarités économiques, environnementales et de mobilité ? Il existe aujourd'hui une déprise de certains territoires en Pays Basque quasiment sans ingénierie, moyens, voire même projets. Le combat des inégalités sociales est un moteur à l'action politique, en tout cas chez moi, on oublie trop souvent son corollaire : les inégalités territoriales. Loin de l'identité, ou conjointement, ce sont aussi ces faits qui motivent des votes oui.

Enfin, le oui républicain : celui du contrat social, républicain, d'autres utilisent compromis. Mais aujourd'hui c'est le même entre citoyens du Pays Basque, celui de la République du 21^e siècle, qui n'a plus rien à craindre du clergé, la République qui enseigne le basque dans ses écoles publiques, qui aurait pu ratifier la charte des langues régionales et qui par le droit commun de la décentralisation fait une proposition à la société basque.

Enfin maintenant de nos responsabilités collectives.

Régler rapidement la question de la gouvernance. Je parlais d'un verre à moitié plein. Ce dossier est essentiel à la pérennisation du projet proposé. Les élus locaux et le législateur doivent se saisir de cette question et rapidement faire des propositions pour ce modèle de grande intercommunalité qui pourrait faire école, également à l'ensemble du territoire républicain. Egalement, de notre responsabilité de nous organiser pour peser dans la future grande région. Alors là je pourrais vous dire que vous pouvez me faire confiance mais au cas où vous ne me feriez pas confiance, je vous propose qu'on s'organise collectivement pour pouvoir peser dans cette future grande région.

Troisième point, je voudrais demander aussi de faire de l'Adour et de son bassin de vie un territoire de projet et non une frontière symbolique, peu importe la forme.

Enfin, je nous appelle à nous, élus, d'assumer nos responsabilités politiquement dans toutes les institutions dans lesquelles nous avons été élus et de mettre nos actes et nos votes en accord avec nos engagements respectifs. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Bergé pour votre intervention. Mme Marie-Christine Aragon a demandé la parole.

Mme Aragon : Monsieur le maire, chers collègues, je vais être très brève.

Je voulais simplement rappeler que ça faisait plus de deux décennies que nous préparons ce jour dans le cadre du Conseil des élus avec l'ensemble des élus du territoire et dans le cadre du Conseil de développement avec l'ensemble des acteurs économiques, des acteurs sociaux, des acteurs culturels de l'ensemble du territoire qui travaillent, qui ont travaillé à élaborer et à faire vivre trois contrats territoriaux, à les porter, à réaliser des projets et qui ont prouvé au cours de ces deux dizaines d'années qu'ils étaient capables de réfléchir ensemble, de construire ensemble, de travailler ensemble, avec des imperfections, bien évidemment.

Mais on passe maintenant à une autre étape. Il y a eu déjà de nombreux projets, plusieurs centaines de projets réalisés grâce aux contrats territoriaux Pays Basque. Maintenant on décide effectivement de changer d'étape, de changer de modèle, de passer à l'institutionnalisation de cette démarche. On ne peut qu'être pour même si je comprends que certains soient contre. Mais pour moi, on ne peut qu'être pour, dans la mesure où on va se doter de l'outil nécessaire pour aller au-delà de ce qu'on a réussi à faire et qu'on a réussi dans un cadre associatif, il faut le rappeler. Si on a réussi dans ce cadre-là à travailler ensemble, pourquoi ne le ferions-nous pas dans le cadre d'un EPCI ?

Bien sûr, pour l'instant, le modèle n'est pas achevé, il reste des imperfections, il reste des inconnus. Mais le vote définitif se fera au printemps, on a encore beaucoup de temps pour travailler et la mise en place réelle de cet EPCI est pour d'en plus d'un an. Les études se poursuivent, le travail évolue. Je pense qu'au niveau parlementaire également il y a un travail qui continue à améliorer les imperfections de la loi NOTRe et nous l'espérons on arrivera même, très certainement d'ici quelques années au suffrage universel, je le souhaite. Et on aura ainsi un véritable outil, tout à fait opérationnel pour travailler dans le cadre de la coopération et de la solidarité sur l'ensemble de notre territoire et c'est la raison pour laquelle je voterai pour. Merci.

M. le Maire : Merci Madame Aragon. M. Pallas vous avez la parole.

M. Pallas : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord souligner que beaucoup d'arguments ont déjà été échangés. Et je trouve passionnant cette richesse du débat, sa complexité et le moins que l'on puisse dire est qu'il transcende, je crois, les clivages politiques traditionnels.

Aussi, c'est en totale liberté de conscience et d'expression dont je souhaite ici remercier Henri, garant de cette pluralité d'opinions, que je vous fais part de mes réserves, de mes réticences, et autant le dire de suite de ma défiance en l'état, envers ce projet.

On sait qu'il prend place dans un contexte de raréfaction des ressources qui justifie une énième réforme territoriale en puisant son inspiration à 2 sources : le souhait de l'Etat de rationaliser de façon drastique la carte intercommunale et également la réponse, dans le cadre du droit commun, à une revendication identitaire.

Quoi que l'on pense de la légitimité et de l'opportunité ou pas de satisfaire cette aspiration, cela fait-il de cet EPCI Pays Basque un projet pertinent ? Sera-t-il demain un vecteur d'amélioration du service rendu, mieux à même de satisfaire les besoins de la population de ce territoire, et particulièrement de la population bayonnaise ? Je crois que ce sont les 2 questions qui se posent à nous. J'aurais tendance à répondre par la négative car à la différence de mon ami et collègue Mathieu, j'y vois moi un verre à moitié vide.

En premier lieu, parce que la volonté de concilier les deux objectifs de réduction de la carte administrative et de satisfaction de la revendication identitaire fait recourir à un outil juridique, la communauté d'agglomération, qui ne me semble pas adapté. Une communauté d'agglomération est vouée à regrouper des communes autour d'une aire urbaine, pôle d'attraction, et compte tenu de la configuration de l'EPCI projeté, avec des enjeux territoriaux hétérogènes voire radicalement divergents entre urbains et ruraux, il est permis de douter de sa capacité à mener des politiques de proximité efficaces et un projet de territoire transversal et intégré. Je voudrais avoir à ce niveau-là, la foi de certains de mes collègues sur la capacité des élus à dépasser les égoïsmes territoriaux mais j'avoue que j'ai un fort doute là-dessus.

J'ai également du mal à y voir une rationalité, une cohérence en termes socioéconomiques, et ce, ça a déjà été développé, au regard, peut-être pas des bassins de vie actuels, puisque manifestement selon la loi ce n'est plus le terme approprié mais selon la terminologie de la loi des « territoires vécus ». C'est-à-dire ceux qui prennent en compte les déplacements domicile-travail ou études, la proximité et la facilité d'accès aux lieux culturels, sportifs, sociaux, commerciaux, j'en passe... et en ce sens les cartographies de l'INSEE ne plaident pas en sa faveur. Et quid, ça a été évoqué aussi, de Tarnos et du Seignanx ? Dans cette logique, le périmètre me semble d'un côté trop vaste, de l'autre pas assez inclusif. Ne serait-il pas de meilleure gestion de calquer le territoire politico-administratif sur le territoire social, les modes de vie des gens, plutôt que de vouloir imposer l'inverse ?

Sa gouvernance aussi interpelle, cela a déjà été évoqué. Elle est bien sûr la résultante de sa taille XXXL, je dirai, le gigantisme de son territoire qui génère nécessairement ce que je qualifierai d'un mastodonte politico-administratif qui laisse sceptique sur sa fonctionnalité avec son assemblée plénière pléthorique de 232 membres, un bureau ou une commission permanente qui en sera, n'en doutons pas, le véritable organe décisionnel, les maisons de service déconcentrés, les syndicats à conserver, ceux à créer pour gérer les compétences orphelines. Sans compter le Biltzar et le Conseil des élus. Bref, il me semble qu'on fait mieux en matière de simplification et de clarification pour le citoyen, dont je rappelle d'ailleurs que ça se veut être aussi un objectif de la réforme territoriale. Conséquence de cela : un vrai risque de confiscation du pouvoir par la technocratie administrative au détriment je crois du politique.

Et comme corollaire, la dépersonnalisation de la relation entre administration et usagers, une forme d'opacité et la distanciation du citoyen de ce type d'institution alors qu'elle est censée au contraire incarner, demain, le service public de proximité. A ce titre le fonctionnement de bon nombre d'intercommunalités actuelles accrédite, je crois, cette crainte. Plus l'intercommunalité est vaste, plus les enjeux sont différents, plus le sentiment du citoyen d'être dépossédé de la chose publique est élevé, plus le coût social est important.

Car il existe, ça a été rappelé, une taille critique de production des services publics au-delà de laquelle les coûts en tous genres dépassent de beaucoup les avantages.

Cet EPCI, ça a été dit aussi, pâtit pour moi bien évidemment d'un déficit démocratique considérable : inutile de revenir sur la sous-représentation des grandes villes, notamment de la nôtre et de celles de l'ACBA. Deux chiffres : 20 % des droits de vote pour 42 % de la population pour ce qui nous concerne ; 16 % des droits de vote pour la Soule pour 4 % de la population. Je crois que c'est quand même éclairant. Et certains conseillers communautaires, démocratiquement fléchés en 2014, s'en trouveront irrémédiablement éjectés alors que d'autres y siégeront mais verront leur accès aux organes de décision réduit à peau de chagrin s'ils ne font pas partie du bureau.

Je n'aborderai pas la question sensible de la fiscalité. Michel Soroste a fait preuve de son expertise habituelle en la matière, mais elle pose aussi question, notamment je crois au regard de la distorsion entre participation du contribuable urbain et sa représentation au sein de l'EPCI. Et également, ça a été abordé sur la cruciale question de la répartition future de la dotation de solidarité communautaire.

Enfin, j'avoue avoir quelques scrupules à voter sur une évolution mais on peut aussi considérer une révolution du paysage administratif de notre territoire qui engage aussi durablement son devenir alors que nous n'avons reçu aucun mandat des électeurs pour cela. Aucun programme municipal n'en faisait état. Vu l'enjeu, il me paraît capital que les Bayonnaises et les Bayonnais, mais aussi tous les citoyens de ce territoire puissent s'emparer du débat. Ce vaste chantier ne nécessite-t-il pas d'être peaufiné et mûri dans les esprits jusqu'à pouvoir être tranché par les électeurs ? La démocratie et le débat public auraient sans doute beaucoup à y gagner, ainsi qu'en cas de vote favorable, le sentiment d'appartenance et l'appropriation par les citoyens de cette communauté. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Pallas, vous opposez la foi et la raison.

Parlons de raison justement et essayons d'imaginer des événements récents qui se sont produits dans notre bassin de vie, j'ai bien dit bassin de vie. Depuis la Libération, notre territoire, notre bassin de vie est doté de deux institutions majeures issues des grands principes qui ont prévalu au Conseil national de la Résistance, consistant en la création, à côté des droits politiques que la Révolution ou plutôt la période postérieure avait institués, des droits économiques et sociaux. Notre territoire a bénéficié il y a 70 ans de ça, de la création de deux institutions qui s'appellent la Caisse primaire d'assurance maladie et la Caisse d'allocations familiales. Savez-vous, et je ne m'adresse pas qu'à vous, savons-nous que ces institutions sont menacées ? Ces institutions que nos prédécesseurs ont décidé de mettre en place ici, sur ce territoire, sont menacées. Avec Mme la Députée, Colette Capdevielle, nous étions, il y a quelques jours à peine à l'inauguration de la nouvelle Caisse d'allocations familiales en présence du président de la Caisse nationale d'allocations familiales et du directeur général d'allocations familiales. Et vous ne savez pas, je ne le savais pas et Mme la Députée non plus, que nous aurions la présence du président national et du directeur général. Cette opportunité m'a amené à demander la parole, en tant que maire de Bayonne, président de la communauté d'agglomération, pourquoi pas président du Conseil des élus. Elle m'a été refusée. J'ai menacé de quitter les lieux. J'ai fini par l'obtenir. Et j'ai déclaré ce que je vais vous dire maintenant, c'est que ce territoire ne se laissera pas déposséder.

Vous dites qu'il faut attendre, mais combien de temps encore faudra-t-il attendre ? Alors même que la menace est à nos portes, que l'on vous dit que la Caisse primaire d'assurance maladie, ou tout au moins le conseil d'administration de notre CPAM sera supprimé pour être regroupé à Pau, lieu de la préfecture, de la même manière pour la Caisse d'allocations familiales, qu'on vous dit aussi que la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne, qui existe bien avant celle de Pau, serait également supprimée pour être régionalisée. Alors écoutez, on peut toujours attendre d'être dépossédé, d'être nu, mais lorsqu'on a aussi la conscience et sans être des rêveurs, lorsqu'on a conscience du risque que court notre territoire, y compris le bassin de vie, parce que la Caisse d'allocations familiales dont je vous parle, comme la Caisse primaire d'assurance maladie, couvre et le Pays Basque et le Seignanx. Voyez-vous, moi je n'ai jamais opposé les choses. J'ai présidé un schéma de cohérence territoriale et j'ai soutenu du début jusqu'à la fin qu'on ne pouvait avoir un plan d'aménagement concernant notre territoire que pour autant qu'il corresponde aussi au bassin de vie et les choses ne sont pas contradictoires, M. Pallas. Elles ne sont pas en contradiction. On peut très bien imaginer qu'il puisse y avoir des périmètres institutionnels, et vous êtes fonctionnaire territorial de très bon niveau je sais, on peut être à la fois sur des périmètres institutionnels et aussi sur des coopérations intercommunales qui peuvent dépasser ces intercommunalités. C'est ce qui va se passer pour le transport. C'est ce qui se passe déjà pour le syndicat des ordures ménagères, le syndicat Bil Ta Garbi inclut un certain nombre de communes du Seignanx. D'ailleurs ces syndicats-là ne sont pas menacés par la réforme, puisque simplement leur sphère d'intervention est supérieure au périmètre qui est envisagé pour l'intercommunalité unique.

Alors, il ne faut pas agiter les peurs. Ayons confiance. Essayons de trouver des solutions. N'ayons pas peur d'aller jusqu'au bout de l'exercice. Pourquoi le refuser ? Voilà ce que m'inspire non seulement votre intervention M. Pallas, qui était de très bonne qualité, mais également ce que j'ai entendu jusque là. C'est une façon de montrer en l'occurrence qu'on n'est pas dans le rêve, on n'est pas dans l'incantation. On est simplement en train d'expliquer que nous avons des menaces qui pèsent sur nos institutions sociales fondamentales et que nous avons de la libération. Moi je vous dis que s'il y a une intercommunalité unique pour le Pays Basque, nous aurons effectivement une façon de peser. C'est ce que M. Rousset disait lors de la réunion publique qui s'est tenue pour les élections régionales, mais c'est ce qu'ont dit aussi d'autres candidats, d'autres formations politiques car j'ai bien compris que sur ce sujet les idéologies traditionnelles n'expliquaient pas tout et que finalement ce sujet, et c'est ce qui fait l'intérêt de ce débat, traverse toutes les formations politiques.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Mme Durruty vous aurez la parole en dernier puisqu'il n'y a.... Ah, M. Etcheto vous voulez la prendre en premier.... Mais M. Etcheto vous préférez intervenir en dernier ? Vous qui dénonciez hier soir les postures au conseil communautaire, vous décidez d'être courtois.

M. Etcheto : Je ne décide rien.

M. Millet-Barbé : Donne lui la parole de suite alors, donne lui la parole de suite.

M. le Maire : Ecoutez ça fait un moment que je demande qui veut prendre la parole et vous ne levez pas la main. Alors vous la prenez ou vous la prenez après.

Bon Mme Durruty, vous n'aurez pas la parole en dernier mais ça n'enlèvera pas...

M. Etcheto : Elle l'a demandé depuis un moment aussi.

Mme Durruty : Pas du tout, pas du tout.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord je voudrais dire à M. Nogues que je pensais, en m'étant habillée en rose ce soir, pouvoir le séduire et pouvoir finalement le faire revenir à certains propos mais je n'ai pas réussi, ce n'est pas grave.

Ce que voudrais tout d'abord mes chers collègues, c'est me féliciter de la teneur des échanges qui ont eu lieu ce soir et vous dire que pour ce qui me concerne, même si les interventions ne sont pas terminées, je ne souhaite pas que ce soir nous nous trompions de débat. Et surtout que des récupérations politiques puissent être faites par les uns ou les autres comme hier soir nous avons pu l'imaginer. Ce serait pour moi indigne de notre assemblée.

Alors je vais essayer de ne pas répéter certains propos mais vous me permettrez quand même d'insister sur certains points, puisque l'avis qui nous est demandé ce soir est un avis simple, dépourvu de portée décisionnelle et destiné à éclairer le préfet ainsi que les membres de la commission départementale de coopération intercommunale. Pour ce qui me concerne, Monsieur le Maire, j'appelle d'ailleurs de mes vœux que toutes les contributions, notamment les nôtres ce soir, puissent être jointes au débat de façon à ce que là aussi les éclairages donnés par les uns ou les autres puissent peut-être à un moment donner des points de vue complémentaires à ce qu'est votre avis.

Le moment historique auquel beaucoup ont fait référence ce soir, je souhaite insister sur ce point, pour moi n'aura pas lieu ce soir parce que c'est en avril que nous avons rendez-vous pour voter définitivement oui ou non pour le périmètre qui nous est proposé. Ne nous méprenons pas, malgré tout, cet avis comme tous ceux qui ont été rendus à ce jour sera présenté, interprété, exploité comme un oui ou un non à la future communauté Pays Basque. C'est dommage car nous n'en sommes pas là. Les enjeux de ce projet sont importants pour le Pays Basque, certains l'ont exprimé avec des mots que je ne saurais employer mais nous partageons, tous, ces enjeux. Mais ils sont tout aussi fondamentaux pour l'Agglomération Côte Basque-Adour à laquelle nous appartenons aujourd'hui et aussi bien sûr pour Bayonne. Vous me permettrez, puisque j'interviens à la fin des débats, de me concentrer et de faire un focus plus particulièrement pour les Bayonnaises et les Bayonnais qui, je le sais, sont nombreux à nous écouter ce soir.

Les faits sont là : Bayonne est la plus peuplée de l'ensemble des 158 communes du Pays Basque ; elle en est la capitale historique, politique, économique. Compte tenu de sa taille, notre ville sera impactée de plein fouet par les conséquences positives ou négatives de cette agglomération XXL. C'est tout simplement un effet d'échelle. Nous sommes tous d'accord pour une reconnaissance institutionnelle du Pays Basque, ce n'est pas l'objet du débat de ce soir. Ce soir, il ne s'agit pas non plus uniquement de répondre à des revendications très anciennes. Il ne s'agit pas plus, et là je m'adresse particulièrement à mon collègue Mathieu Bergé, de justifier notre choix comme étant le palliatif à la réforme des régions, comme si c'était l'unique réponse possible pour nous permettre de peser demain. Le docteur en pharmacie que je suis, vous permettra une fois de vous dire que certains effets secondaires sont plus importants que les maux contre lesquels ils agissent.

Ce soir, nous devons décider en notre âme et conscience si oui ou non, nous pouvons et nous devons engager Bayonne, les Bayonnaises et les Bayonnais dans une intercommunalité unique. C'est le sens de notre débat et le seul. Compte tenu du stade d'avancement de ce dossier, au vu des nombreuses études non achevées et des questions qui subsistent, ce sont vos mots hier M. le Président de l'Agglomération, vous les avez largement soulignées ce soir encore, notre avis sera défavorable et ce pour cinq raisons essentielles.

La première raison vient d'être évoquée par M. Pallas : c'est l'absence d'un réel débat démocratique.

C'est vrai, ce projet ne figurait dans le programme d'aucun des candidats aux dernières élections municipales. Aucun d'entre nous n'a été mandaté par les électeurs bayonnais pour engager l'avenir de notre ville dans une telle direction. Nous estimons ne pas être légitimes pour valider une option aussi fondamentale pour notre territoire et ses habitants pour les prochaines décennies. Puisque le dialogue citoyen est au cœur de nos priorités, comment imaginer ne pas consulter directement la population après l'avoir informée des enjeux réels ? C'est bien ce que certains ont revendiqué en 2010.

La deuxième raison : c'est la représentativité des populations qui ne nous semble pas acceptable.

L'organisation proposée aboutit, cela a été largement évoqué, à une sous-représentation très nette des territoires urbains au profit des territoires ruraux. Je vais essayer de donner d'autres chiffres : les deux communautés d'agglomération Côte Basque-Adour et Sud Pays Basque, qui représentent bien sûr la zone urbaine et littorale, rassembleraient les 2/3 de la population avec 190 000 habitants et disposeraient seulement d'1/3 des sièges du futur conseil communautaire. 2/3 de la population pour 1/3 des sièges ! L'Agglomération Côte Basque-Adour avec 44 % de la population pèserait elle pour 20 % des voix alors que d'autres territoires, cela a été dit, pesant 4 % de la population eux auraient 16 %. Tout se passe donc comme si chaque habitant n'avait pas le même poids et comme en tout cas si chaque habitant du monde urbain ne représentait qu'une demi-voix dans le conseil de la future communauté.

M. le Maire, mes chers collègues qui étaient présents comme moi depuis 1995, voire avant pour certains, nous nous sommes battus pour que Bayonne retrouve son dynamisme démographique. Aujourd'hui avec 47 000 habitants, nous pouvons nous regarder fièrement sur ce bilan. Nous ne pouvons accepter aujourd'hui que les Bayonnais qui représentent près de 17 % de la population disposent de moins de 9 % des voix dans cette intercommunalité. Et je vais m'adresser aux juristes de la salle, à qui je pose la question de savoir puisque vous êtes nombreux : que devient le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage ?

La troisième raison vise à évoquer la gouvernance trop complexe.

Aujourd'hui l'ACBA, ce sont 33 conseillers communautaires, les débats sont ouverts, M. le Maire et M. le Président, notre implication, et celle du bureau tout particulièrement, est énorme et l'animation dont vous êtes garant fait que nous sommes sur tous les fronts quotidiennement. Bref, nos décisions sont prises au plus près des problématiques et des attentes de nos concitoyens. Alors ce dont nous avons besoin demain, au-delà de tout ce qui vient d'être évoqué, c'est bien d'un modèle de gouvernance moderne, performant et adapté pour le Pays Basque.

Le périmètre proposé est celui d'une agglomération XXL sans égal ou presque dans tout l'hexagone : 158 communes, 232 membres pour près de 300 000 habitants. A titre de comparaison, notre grande Région comportera demain 183 conseillers régionaux pour 6 millions d'habitants. Et Marseille Provence Métropole ce sera 1,8 million d'habitants (6 fois plus que le Pays Basque), 92 communes et 239 conseillers. Je me permettrai une petite précision, puisque certains ont forcément lu dans le Monde d'aujourd'hui que le tribunal administratif de Marseille a décidé de suspendre 2 arrêtés du préfet décidant de la composition de la répartition des 240 sièges que je viens d'évoquer pour 92 communes de cette même métropole en renvoyant devant le Conseil d'Etat la question de la compétence du préfet à définir ceci. Alors ceux qui prétendent que nous agitions le foulard rouge en évoquant ces principes de répartition, manifestement se trompent ou en tout cas peuvent se poser légitimement la question. Tous ces points M. le Maire et mes chers collègues interpellent forcément.

Aujourd'hui, travailler à 5 communes au sein de l'ACBA n'est pas toujours simple, nous le savons. Il est parfois complexe de raisonner en mode projet, certains nous le reprochent mais, après une année de travail, nous avons désormais une belle feuille de route avec notre projet d'agglomération sur lequel nous avons travaillé, tous ensemble conjointement. Comment imaginer sérieusement, même en étant des plus optimistes, et je salue l'optimisme de beaucoup ce soir, comment imaginer donc que du jour au lendemain, nous pourrions travailler à 158, réussir un mariage à 10. Alors qu'un mariage à deux est souvent finalement relativement compliqué. On peut penser que de belles scènes de ménage sont en perspective ! Et une vraie question : qui et combien décideront demain ? Le chiffre à deux était forcément choisi pour éviter tout quiproquo.

La quatrième raison, c'est bien l'impact du projet sur la fiscalité, qui n'a pas été réellement apprécié aujourd'hui.

Alors je ne voudrais surtout pas essayer de reprendre les propos de Michel Soroste, parce que c'est l'homme de l'art et que je ne me permettrai pas d'essayer de reformuler ce qu'il a dit. En revanche, ce que je souhaiterais dire, c'est qu'aujourd'hui, cela n'a pas été évoqué, il existe un subtil équilibre entre les ressources fiscales de notre ville et celle de notre agglomération. Nous devons demain être attentifs à ce que ce projet ne mette pas en péril cet équilibre.

Les conséquences, M. Iriart, en termes de fiscalité seront inéluctables. Et là non plus, soyez-en certains, ce ne sont pas des propos qu'il me plaît à prononcer et là non plus je ne souhaite pas faire du catastrophisme : tous ceux qui me connaissent bien savent que je suis en permanence à la recherche de solutions. En revanche, ce qui est certain c'est qu'un rééquilibrage fiscal sera nécessaire et que ce rééquilibrage fiscal pourra entraîner des hausses d'impôts. La situation pour Bayonne, M. Iriart, n'est pas aussi idyllique que celle que le préfet laisse entendre et en tout cas que celle que vous avez évoquée. Au-delà de cet effet mécanique, ça c'est un point qui n'a pas encore été évoqué, l'échelle XXL créera forcément de nouveaux besoins. Uniformiser signifiera probablement davantage de services, mettre en œuvre de nouvelles fonctions qui n'existent pas aujourd'hui et qui généreront de fait des augmentations d'impôts. Un paradoxe face à nos promesses électorales de maîtriser la fiscalité et ne pas augmenter les impôts.

Le dernier point, c'est la perte de proximité pour nos concitoyens.

Là aussi, à l'heure où nous cherchons à mettre le citoyen au cœur de nos réflexions, à l'heure où nous cherchons à optimiser le service public, que nous proposons de le rendre plus proche de nos habitants, cette agglomération XXL nous éloignera de nos populations.

Quant à nos entreprises, M. Nogues, nos TPE, nos artisans, ils souffrent déjà d'un manque de proximité avec la Région. Qu'en sera-t-il demain ?

Je pourrais développer bien sûr d'autres facettes de ce dossier, celle des compétences n'a pas été évoquée et les conséquences du partage ou non de certaines compétences sont très sincèrement à étudier. Mais j'ai déjà été trop longue, certains me le reprocheront.

Alors je conclurai donc en insistant sur un point essentiel : nous refusons toute approche manichéenne. Il n'est pas question dans ce débat de laisser penser qu'il y aurait des bons, ceux qui plébiscitent cette intercommunalité, et les méchants qui n'en veulent pas, ceux qui comprennent tout et ceux qui ne comprennent rien, ou encore ceux qui aiment le Pays Basque et ceux qui le méprisent. Soyons francs avec nos concitoyens, parlons de véritables enjeux, ceux de leur vie quotidienne et des services que nous leur devons, ceux de la transparence, ceux de la fiscalité. Nous l'avons largement évoqué ce soir. Nous sommes tous profondément attachés à défendre notre Pays Basque, notre culture, notre identité. C'est un dénominateur commun entre chacun d'entre nous. Pour autant, il ne doit pas servir d'alibi et j'observe que certaines communes dont celles de l'Agglomération Côte Basque-Adour, même si elles n'ont pas encore voté, éprouvent les mêmes doutes. Ce même doute qui a été exprimé hier par notre conseil communautaire. La proposition qui nous est faite comporte, M. le Maire et mes chers collègues, trop de points d'insatisfaction, trop de doutes, d'incertitudes et nous ferait prendre en l'état, des risques non maîtrisés.

Monsieur le Maire, c'est bien au maire de notre commune que je m'adresse, nous ne pouvons pas engager Bayonne dans une voie que nous regretterions, une voie que nos concitoyens pourraient demain nous reprocher. Alors ce soir, beaucoup d'yeux sont tournés vers nous. En notre âme et conscience et au vu de l'ensemble des éléments que je viens d'évoquer, au nom de l'intérêt des Bayonnaises et des Bayonnais et surtout du mandat qu'ils nous ont confié, nous ne pouvons soutenir ce projet au seul motif que nous ne pouvons rater ce rendez-vous de l'histoire. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un débat trop précipité ou d'arguments simplificateurs. Les prochains mois seront essentiels, il reste encore beaucoup d'incertitudes à lever et vous pouvez, M. le Maire, comme toujours, compter sur notre travail sans limites à vos côtés, sur ce dossier comme sur les autres.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire : Merci Mme Durruty. Alors M. Etcheto, vous avez finalement décidé d'intervenir et donc vous avez la parole.

M. Etcheto : Merci Monsieur le Maire, j'avais même prévu d'intervenir figurez-vous. Vous voyez tout à l'heure on avait craint qu'il n'y ait pas de prise de parole et que l'assemblée soit un petit peu taiseuse, évidemment cela aurait été une grande surprise.

De manière liminaire je voudrais revenir rapidement, ça a été dit d'ailleurs, sur la qualité des débats et des échanges. Je ne sais plus qui disait en début de séance qu'il n'était pas question ce soir d'avoir un débat d'experts mais un débat politique. Je crois que nous l'avons eu, ce débat politique au sens le plus noble et le plus constructif du terme. Et moi je voudrais dire aussi, j'ai entendu beaucoup d'arguments, il y en a eu beaucoup qui ont été échangés, on n'a forcément pas épuisé le débat, mais en tout cas on en a fait le tour dans la mesure de nos moyens.

Je crois que ce que j'ai entendu de part et d'autre, d'ailleurs quels que soient les avis qu'ils supportaient, étaient quand même de grande qualité et justement c'est déjà un premier point important puisque depuis peu de temps et même très peu de temps à l'échelle du projet, ce qui était jusque là un débat d'initiés, qui était confiné à des cercles un petit peu restreint de décisions, d'élus, de militances, d'influences, de lobbyismes, depuis très peu de temps ce débat s'avance véritablement sur la place publique. Avec c'est vrai des propos ou des positions plutôt contradictoires, qui sont je crois plus saines pour la démocratie, et de ce côté-là je pense que toutes les positions qui ont été défendues sont absolument respectables et qu'elles sont d'ailleurs de nature à faire avancer le débat.

Je le dis aussi d'ailleurs, j'ai apprécié votre présentation M. le Maire, nuancée, qui n'hésitait pas à préciser d'ailleurs les réserves et quelque part le chemin qu'il restait à parcourir sur ce dossier sans le masquer avec des points importants qui ne sont pas encore satisfaisants aujourd'hui. Je crois que c'est important aussi ce débat, la séance de ce soir évidemment et bien d'autres, pour pouvoir porter ce débat devant nos concitoyens et la plupart de nos concitoyens parce que là il ne faut pas se mentir, la très grande majorité d'entre eux l'ignore pratiquement totalement. Et donc il y a encore une marge pour les en informer et derrière qu'ils s'en approprient et je pense qu'à ce titre-là, les échanges de ce soir sont évidemment une petite contribution parmi d'autres. Mais je crois que c'est vraiment dans ce sens qu'il faudra aller si on veut arriver à vraiment avoir un débat profitable et respectueux surtout, surtout des attentes et des besoins des populations finalement qui nous ont fait confiance à Bayonne pour ce qui nous concerne et ailleurs.

Le projet d'intercommunalité unique recouvrant l'ensemble des communes du Pays Basque s'efforce de répondre à deux principes et à deux objectifs, même si pour moi je ne le vois pas comme un compromis.

Premier objectif d'abord : la nécessité, je dirai partout sur le territoire, d'élargir nos intercommunalités existantes afin de les rendre plus efficaces dans le service qu'elles doivent rendre à nos populations. Notre territoire du Pays Basque est aujourd'hui trop morcelé, ça a été rappelé avec dix intercommunalités dont la plupart sont de taille insuffisante. Tout le monde en convient aujourd'hui, ce n'était pas le cas il y a très peu de temps encore et ça c'est déjà un premier progrès sur lequel il y a consensus.

Le second objectif est de répondre, du même coup et par le même moyen, à une revendication symbolique d'une partie de la population locale qui aspire à voir se former une entité territoriale identifiée comme le Pays Basque, et dont je ne retracerai pas ici l'historique, d'ailleurs cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises.

La proposition qui est mise aujourd'hui sur la table permet de le faire dans le cadre du droit commun républicain. De ce point de vue-là, le projet avancé est évidemment séduisant et j'y souscris pleinement dans son principe. Ce serait l'occasion d'allier enfin, et dans l'apaisement, on l'espère en tout cas, l'attachement à notre identité locale et à nos racines, et l'attachement à nos valeurs et à nos principes républicains et universalistes. C'est pour cette raison que je voterai, pour ma part, en faveur de la proposition qui nous est présentée aujourd'hui.

Ce vote favorable à ce stade ne sera toutefois pas un blanc-seing, car le projet tel qu'il nous est présenté à ce jour pose un certain nombre de questions très sérieuses. Et d'ailleurs M. le Maire je viens de le dire, vous avez d'ailleurs insisté sur ce point dans votre présentation, alors je vous rassure, je ne compte pas toutes les aborder ici, d'autant qu'elles ont été pour un grand nombre ou la plupart d'entre elles déjà évoquées. Je veux simplement attirer l'attention et insister sur celle qui me paraît la plus fondamentale entre toutes : celle de la représentation démocratique et même si cela a déjà été fait.

Disons le tout net : en l'état actuel du projet, la proposition qui nous est faite sur ce point est absolument insatisfaisante. Rappelons qu'elle prévoit un conseil communautaire qui serait formé de 232 conseillers censés représenter les 296 000 habitants du territoire. Je pourrais m'arrêter et dire un instant, qu'une assemblée de cette taille, pléthorique, n'est déjà pas vraiment raisonnable et qu'elle ne donne aucun gage de bon fonctionnement. Mais je passerai rapidement sur ce point pour en venir à l'essentiel.

Sur ces 232 conseillers, 93 seulement seraient répartis à la proportionnelle de la population pour les 19 communes les plus peuplées, et 139 conseillers communautaires seraient attribués à chacune des autres communes, quelle que soit sa taille. Alors un de nos collègues a employé le terme pour minimiser de « quelques inconvénients », on dépasse là l'inconvénient ou le simple inconvénient puisque ce dispositif, cela a déjà été dit, relève tout simplement de la plus grande inéquité et de la plus grande injustice démocratique : il revient à attribuer les 2/3 de la représentation à 1/3 de la population, et par conséquent 1/3 seulement de la représentation à 2/3 de la population. Chacun ici l'a d'ailleurs transformé et l'a mis dans toutes les boîtes mais on en revient de toute manière à cette situation qui remet en cause un principe essentiel constitutionnel : celui de l'égalité de chaque citoyen devant le suffrage.

Cette grave distorsion pénalise de manière générale toutes les communes les plus peuplées, à des titres divers. Et c'est vrai qu'on peut faire des inégalités sérielles sur chaque cas, mais nous sommes ici à Bayonne, et vous souffrirez donc que j'attire l'attention sur le cas de notre ville qui disposerait de 18 délégués seulement sur 232. Les Bayonnais disposerait ainsi d'un élu pour 2 500 habitants. Je traduis : le vote d'un Bayonnais, à peu près suivant que l'on fasse les rapports, autour de 4 fois moins que celui d'un habitant d'une commune de petite taille. Dire que cette situation serait choquante est évidemment un doux euphémisme. Pour les élus que nous sommes, qui se sont vus accorder la confiance de nos concitoyens, et qui prétendent sans doute à la renouveler, il est hors de question de dévaluer la représentation et le vote des Bayonnais, pas plus d'ailleurs que ceux de n'importe lesquels des habitants de notre territoire.

Une petite parenthèse. Vous avez évoqué la proposition de correctif qui serait la création de ce je ne sais pas comment il faut le nommer précisément, conseil exécutif sur la base d'un accord local, mais évidemment ce correctif n'est pas du tout satisfaisant. Il n'est pas inscrit dans la loi contrairement au conseil communautaire et je rappelle que pour la loi tout procède, toute souveraineté de l'EPCI procèdera forcément du conseil communautaire. C'est lui, ça a été rappelé, qui votera le budget, qui prendra toutes les décisions budgétaires, c'est lui qui désignera l'exécutif, c'est lui qui désignera le conseil exécutif, dans l'architecture qu'il choisira et qu'il pourra modifier, c'est lui également qui choisira les compétences qu'il pourra déléguer au président, au conseil exécutif ou à la commission permanente selon les cas. Donc cette proposition-là n'est évidemment pas une réponse au déficit démocratique que j'ai indiqué.

Mais je voudrais également attirer l'attention sur un autre grave travers démocratique de ce dispositif, puisque le reste on l'a déjà évoqué, qui, à ma connaissance, n'a jusqu'ici jamais été pointé. Il est pourtant de taille. Et qu'il ait pu passer tout à fait inaperçu me paraît témoigner d'ailleurs, de manière tout à fait révélatrice, du caractère très inabouti de la proposition qui nous est faite. Hier soir, en conseil d'agglomération, au fil de son intervention, ma collègue Colette Capdevielle qui évoquait l'éventuel futur président de cette intercommunalité se risquait à un petit clin d'œil et tu as lâché Colette « ...et pourquoi pas d'ailleurs une présidente » ? La boutade a évidemment arraché quelques sourires. Pourtant, mes chers collègues, il y a assez peu de chances que ce soit le cas, car en l'état actuel de la proposition, cette institution serait très largement masculine, elle serait même patriarcale. Seule la part des 93 conseillers désignés à la proportionnelle de la population pourra répondre aux principes de parité. Pour les 139 autres délégués, les dispositifs de la désignation paritaire ne pourront pas s'appliquer. Je vous rappelle qu'ils sont désignés par chaque commune. Et dans la réalité des faits, nous savons tous ce qu'il en sera. Il n'est d'ailleurs qu'à regarder le profil sociologique des maires de notre territoire qui formeront l'essentiel des délégués communautaires, un conseil communautaire qui comprendrait entre 75 et 80 % d'hommes.

Assemblée pléthorique, assemblée masculine, assemblée seniorisée, il suffit de voir le profil sociologique également, une assemblée à représentation démocratique déséquilibrée on l'a dit, une assemblée d'un autre temps : le conseil communautaire s'apparenterait à ce qu'étaient d'ailleurs, en moins nombreux, les anciens conseils généraux avant la réforme électorale, qu'on attendait depuis longtemps et qui s'est attachée depuis à rétablir l'équité démocratique et démographique et à introduire le principe de parité dans les assemblées départementales. Au moment où nous venons de conduire cette réforme, il serait absolument inconcevable que nous fassions prendre au Pays Basque le chemin inverse. Car ce serait un chemin de profonde régression démocratique et sociétale. L'institution que nous devons construire doit correspondre au Pays Basque de notre temps et au Pays Basque de demain. Elle ne devra en aucun cas reproduire les carcans sociaux et les caricatures du passé.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, si le projet dans son principe et dans son intention est séduisant, il n'a pas encore été hissé pour l'instant à la hauteur des ambitions et des exigences que nous sommes tous en droit d'attendre. Ce sont les raisons qui me conduisent à apporter ce soir un vote favorable mais critique sur ce projet. Un vote favorable mais très exigeant en particulier sur le point fondamental que je viens de souligner. La proposition actuelle sur la représentation démocratique doit être impérativement revue dans le sens du respect des principes fondamentaux, à la fois celui de l'égalité entre les citoyens de ce territoire devant le vote et la représentation politique, et celui également de l'égal accès des femmes et des hommes aux instances politiques. Si cela n'était pas le cas, les femmes et les hommes de progrès, attachés aux valeurs démocratiques élémentaires et fondatrices de notre société, pourraient difficilement approuver le projet au printemps prochain.

Mes chers collègues, je fais partie de celles et ceux qui souhaitent que, dans ce territoire en construction et dans le respect des cadres républicains qui nous sont chers, Bayonne puisse prendre toute sa place, celle, cela a été dit, de capitale naturelle et de moteur décisif de la mise en mouvement du Pays Basque. Il faut maintenant que nous travaillions à rendre cette ambition possible. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous allons passer au vote. Alors certains d'entre vous avaient manifesté le souhait d'un vote à bulletin secret. Je vous rappelle les règles qui sont applicables en ce domaine, le principe étant le vote à main levée et l'exception étant le vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret peut effectivement intervenir, le code prévoyant qu'il ne peut intervenir que si le tiers des membres présents, nous sommes 43, ça signifie donc qu'il faut 15 personnes qui demandent le vote à bulletin secret pour qu'effectivement on puisse décider de voter à bulletin secret.

Sur cette question, sur ces modalités, y a-t-il des observations ? M. Etcheto.

M. Etcheto : Vous exprimez la position de notre groupe, pour notre part nous sommes absolument transparents, nous avons je crois tous exprimé le sens de notre vote. Cela dit, c'est un principe aussi démocratique essentiel. Nous accédons sans problème à la demande de vote à bulletin secret et j'ajouterai que nous souhaiterions même à l'occasion, que ce vote à bulletin secret soit peut-être introduit de manière plus fréquente et à plusieurs occasions dans le conseil municipal. Nous y accédons cette fois-ci...

M. le Maire : Il faut changer la loi, monsieur.

M. Etcheto : Monsieur le Maire nous nous permettrons de refaire la demande à certaines occasions, et nous espérons que notre courtoisie démocratique par rapport à ceux qui le demandent, je ne sais pas d'ailleurs qui le demande précisément, sera empreinte de réciprocité à l'occasion.

M. Millet Barbé : Qui le demande ?

M. le Maire : Ecoutez M. Etcheto, on comprend ce que vous dites, sauf que la loi est la loi et on va essayer de l'appliquer parce que nous sommes respectueux de la loi. Il faut 15 personnes eu égard au fait qu'on est 43 dans cette salle pour que le scrutin se déroule à bulletin secret. Quelles sont les personnes qui demandent, je dis bien qui demandent le vote à bulletin secret ? Je vous demande de procéder au comptage des personnes qui demandent le vote à bulletin secret.

M. Etcheto : Alors dans ce cas-là M. le Maire, s'il y a une demande qui n'est pas de notre fait, nous y souscrivons et notre groupe appuiera la demande.

M. le Maire : Vous levez le bras. On compte les bras levés. Mme Raconnat dit 14 et il en faut 15. Levez bien la main. Vous comptez combien ?

Mme Raconnat a compté 16. Donc il y a suffisamment de personnes pour que le vote se fasse à bulletin secret, donc il va se dérouler à bulletin secret.

On distribue des bulletins avec la mention « Oui » ou la mention « Non » et on va passer dans les rangs pour recueillir ces bulletins.

Opérations de vote.

M. le Maire : Je vais demander à notre benjamin de bien vouloir s'approcher de la table pour procéder aux modalités de dépouillement. Je vous demande de bien vouloir mélanger les enveloppes.

M. Boutonnet s'approche, il en faut un deuxième. Est-ce que M. Mathieu Bergé veut bien se rapprocher de la table ? Le bureau pour le dépouillement est constitué et je vous demande de commencer à procéder à la vérification des enveloppes. D'abord le nombre des enveloppes s'il vous plaît. Donc les 43 enveloppes ont été vérifiées.

Opérations de dépouillement.

M. le Maire : Je donne le résultat de ce scrutin.

Cette délibération qui concerne donc l'avis de la commune de Bayonne sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été votée par 29 voix « Oui » et 14 voix « Non ».

Le « Oui » ayant la majorité absolue des suffrages, le conseil municipal donne donc un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que proposé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous remercie mes chers collègues de la qualité de vos interventions. Je vous remercie aussi de votre présence puisque nous étions au complet ce soir et je vous invite à la prochaine réunion du conseil municipal qui va se tenir ici même bien sûr le 10 décembre à 17h30, avec une commission générale le 1^{er} décembre à 18h00.

Merci et bonne soirée à toutes et à tous.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 20h45

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-